

U.D.A.F. des ARDENNES

38 Bd George Poirier
CS 80064
08008 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

ASSEMBLEE GENERALE

24 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE L'EXERCICE 2019**

SOMMAIRE

VIE INSTITUTIONNELLE

LES ADHERENTS DE L'UDAF DES ARDENNES	p. 1
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON BUREAU AU 31/12/2019	p. 2
REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6
REUNIONS DU BUREAU	p. 7
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	p. 7
INSTANCES REGIONALE ET NATIONALE	p. 7
LES COMMISSIONS INTERNES	p. 9
PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS, ASSEMBLEES GENERALES, REUNIONS	p. 9
MANIFESTATION ORGANISEE PAR L'UDAF	p.12
RELATIONS STATUTAIRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS FAMILIAUX	p. 12

REPRESENTATIONS

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE	p. 13
POLITIQUE FAMILIALE – POLITIQUE SOCIALE	p. 13
EDUCATION – JEUNESSE	p. 15
COHESION SOCIALE - VIE QUOTIDIENNE	p. 16
HABITAT – CADRE DE VIE	p. 16
REPRESENTATIONS DIVERSES	p. 19

LES SERVICES DE L'U.D.A.F.

ORGANIGRAMME	p. 21
SECRETARIAT GENERAL	p. 22
POINT INFO FAMILLE et RESEAU MSAP	p. 22
ACTIVITES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	p. 25
SERVICE LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	p. 35
ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION DES PERSONNES	p. 39

REPERTOIRE DES SIGLES

p. 54

VIE INSTITUTIONNELLE

LES ADHERENTS DE L'UDAF DES ARDENNES

En 2020, selon la situation arrêtée au 31 décembre 2019, l'UDAF des Ardennes est constituée de **95** associations familiales, regroupées dans **9** mouvements familiaux, représentant **4 232** familles adhérentes. L'UDAF compte par ailleurs **2** mouvements à but familial, lesquels sont membres associés. Leur répartition est présentée dans le tableau suivant :

MOUVEMENTS FAMILIAUX	Nombre d'associations	Nombre d'adhérents
MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT GENERAL		
1 - Familles Rurales	50	2694
2 - Association Familiale Catholique	1	22
	51	2716
MOUVEMENTS FAMILIAUX A RECRUTEMENT SPECIFIQUE		
• De type éducatifs ou professionnels		
3 - ADMR	33	586
4 - Maison Familiale Rurale (MFR)	1	127
• De type sociaux		
5 - ADAPEI	1	30
6 - UNAFAM	1	64
7 - APF	1	28
8 - Enfance et Familles d'Adoption (EFA)	1	5
• Regroupant des familles monoparentales		
9 - Association Dép. des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC)	1	120
	39	960
ASSOCIATIONS FAMILIALES NON FEDEREES		
Association Familiale intercommunale de Givet	1	277
Association des Familles de Montcy Notre Dame	1	84
Association Familiale du Plateau de Rocroi	1	11
Union Populaire d'Action Familiale de Nouzonville	1	79
Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses de Nouvion sur Meuse	1	105
	5	556
MOUVEMENTS FAMILIAUX A BUT FAMILIAL (MEMBRES ASSOCIES)		
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles		
Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées (ADAPAH)		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON BUREAU
au 31 DECEMBRE 2019

M. Bernard LAPLACE		Président
Statut	Réélu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses de Nouvion sur Meuse	
Représentations	Commission consultative des services publics locaux Commission consultative des services publics locaux (ville de Charleville-Mézières et communauté d'agglomération Ardenne Métropole) Commission Départementale d'Aménagement Commercial Comité local d'usagers de la Préfecture des Ardennes Comité local des usagers des particuliers – DGFIP Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie Conseil d'Administration de l'ADIL et Bureau Conseil d'Administration d'Habitat 08 Conseil d'Administration du CCAS de Lumes Vice-Président de l'URAF Grand Est	
Commission	Membre de la Commission interne de la Médaille de la Famille	

Mme Annie CAPOWIEZ		1^{ère} Vice-Présidente
Statut	Désignée par la FAVEC	
Association	Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins - FAVEC 08	
Représentations	Conseil d'Administration du CCAS de Haybes Conseil d'Administration du CCAS de Fumay Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Commissions	Membre de la Commission de contrôle Membre de la Commission interne de la médaille de la Famille	

M. Xavier FABRITIUS		2^{ème} Vice-Président
Statut	Réélu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Familles Rurales Saulces-Monclin	
Représentations	Commission Départementale d'Aménagement Commercial Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture Commission consultative des services publics locaux (suppléant) Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Commission	Membre de la Commission de Contrôle	

M. Jean-François SOUCHON		3^{ème} Vice-Président
Statut	Désigné par l'ADAPEI	
Association	ADAPEI 08	
Représentation	Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales	
Commission	Membre de la Commission interne de la Médaille de la Famille	
Mme Marie-Thérèse GRANDFILS		Trésorière
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins - FAVEC 08	
Représentations	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (suppléante) Conseil d'Administration du CCAS de Charleville-Mézières Représentante de l'UDAF à l'Assemblée Générale de l'URAF Grand Est	
Mme Laurence ROBQUIN		Trésorière adjointe
Statut	Désignée par Familles Rurales	
Association	Familles Rurales Thin le Moutier	
Représentations	Conseil de la CPAM Conseil Départemental de l'Education Nationale (suppléante) Conseil d'Administration du CCAS de Thin le Moutier	
Commission	Présidente de la Commission de Contrôle	
Mme Nadine BILET		Secrétaire
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 13 juin 2019	
Association	Familles Rurales Boulzicourt	
Représentations	Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales Commission locale des transports publics particuliers de personnes Conseil d'Administration de l'association l'Ancre Conseil d'Administration du CCAS de Boulzicourt	
Commissions	Membre de la commission de contrôle Membre de la commission interne de la Médaille de la Famille	
M. Jean-Louis VARET		Secrétaire adjoint
Statut	Désigné par EFA	
Association	EFA 08	

Mme Marie-Liesse AMOUR		Administrateur
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	Association Familiale Catholique de Charleville	
Représentation	Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (suppléante)	
Commissions	Membre de la commission de contrôle Membre de la commission interne de la Médaille de la Famille Réfèrent développement associatif	
M. Thierry GALERON		Administrateur
Statut	Désigné par MFR	
Association	MFR Lucquy	
M. Francis HAY		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Sedan	
M. Jean-Pol JONET		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Harcy et environs	
M. Christian JOSEPH		Administrateur
Statut	Désigné par l'UNAFAM	
Association	UNAFAM	
Mme Anne-Laure LOMBART		Administrateur
Statut	Réélue par l'Assemblée Générale du 13 juin 2019	
Association	Familles Rurales Le Chesne	
Représentation	Conseil Départemental de l'Education Nationale	
Commission	Membre de la commission de contrôle	

Mme Fanny MAHAUT		Administrateur
Statut	Désignée par Familles Rurales	
Association	Familles Rurales Saulces Champenoises	
Représentation	Conseil d'Administration de la MSA	
Mme Anne MATHIEU		Administrateur
Statut	Désignée par les AFC	
Association	AFC de Charleville-Mézières	
Représentations	Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (suppléante)	
Mme Noëlle PERDREAUX		Administrateur
Statut	Désignée par l'ADMR	
Association	ADMR Signy le Petit et environs	
M. Georges PESANT		Administrateur
Statut	Elu par l'Assemblée Générale du 20 juin 2017	
Association	ADMR Poix-Terron	
Représentations	Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat Commission chargée d'émettre un avis sur les recours amiables formés contre les décisions APA	
Mme Annie ZOVI		Administrateur
Statut	Désignée par l'UPAF de Nouzonville	
Association	UPAF de Nouzonville	
Représentation	Conseil d'Administration du CCAS de Nouzonville	

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 21 février 2019** Budget prévisionnel du service MJPM – Actualité des services - Point sur les listes électorales – Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat – Service National Universel.
(14 présents / 20)
- 12 mars 2019** Assemblée Générale de l'UDAF : thématiques du rapport moral – Assemblée Générale de l'UNAF : participants, pouvoir – Compte-rendu de la commission de contrôle des listes électorales – Médaille du travail – Contrat d'assurance – Réunion décentralisée « délégations » - Commission Départementale d'Aménagement Commercial – Service National Universel.
(12 présents / 19)
- 25 avril 2019** Comptes 2018 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Budget prévisionnel 2019 – Assemblée générale de l'UDAF : ordre du jour, taux de cotisation – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UDAF : Compte-rendu de la commission de contrôle, candidatures, bureau de vote/élection - Compte-rendu de la commission interne de la médaille de la famille – Collecte « la Mère et l'Enfant » - Règlement Général de Protection des Données – Service ISBF/PCB.
(13 présents / 19)
- 25 juin 2019** Election du Bureau - Comptes-rendus des l'Assemblées Générales de l'UDAF et de l'UNAF – Projet de modification des statuts et règlement intérieur de l'UNAF – Proposition de convention avec Action Logement – Collecte « la Mère et l'Enfant » - Membres du jury dans la section funéraire – Médaille de la famille – AG URAF Grand Est – Commission locale des transports publics particuliers de personnes.
(12 présents / 19)
- 10 septembre 2019** URAF Grand Est – Commissions internes : contrôle, médaille de la famille – Point sur les mouvements du personnel – Calendrier – Maisons de Service Au Public – Groupe de travail UNAF « financements privés » - Journée d'étude « l'attachement et ses troubles » - Dispositif « intermédiation locative » - S N U – Assemblée générale extraordinaire de l'UNAF.
(14 présents / 19)
- 29 octobre 2019** Budgets des services MJPM et DPF – Compte rendu des réunions Directeurs d'UDAF et Présidents/Directeurs d'UDAF – Acquisition 11 Bd Poirier – Médiation familiale – Sollicitation-proposition d'amendement aux élus – Comité Social et Economique – CA Habitat 08 – CA CCAS : renouvellement.
(10 présents / 19)

REUNIONS DU BUREAU

14 janvier 2019 Budget prévisionnel du service MJPM.

(7 présents / 8)

29 octobre 2019 Acquisition 11 Bd Poirier.

(6 présents / 8)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'**Assemblée Générale** de l'UDAF, à laquelle participaient ou étaient représentées 54 associations familiales, s'est déroulée le 13 juin 2019 dans les locaux de l'AAPH à Charleville-Mézières.

Le thème de réflexion, qui a suivi la partie statutaire, a porté sur la parentalité et plus particulièrement sur le sujet du « couple parental au-delà du couple conjugal » développé par Mme Tiphaine HENAU, psychologue clinicienne et Mme Karine REGNERY – POTIER, thérapeute familiale, salariées de l'UDAF.

Au terme de cette assemblée, M. DESBROSSES, Trésorier adjoint de l'UNAF, a remis la médaille d'or du mérite familial à M. LAPLACE.

INSTANCES REGIONALE ET NATIONALE**Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'UNAF**

Mme BILET, M. FABRITIUS et M. LAPLACE ont représenté l'UDAF des Ardennes à l'Assemblée Générale ordinaire de l'UNAF des 22 et 23 juin 2019 à Reims.

Cette assemblée a accueilli Mme DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé dont le discours a porté entre autre sur le développement des Points Conseil Budget, l'accueil des jeunes enfants, la pension alimentaire et la protection juridique des majeurs.

Le pacte pôle enfance, le soutien à la parentalité pour les 1000 premiers jours de l'enfant, pour une société sans violence et la réforme enfance protégée sont les principaux thèmes abordés dans l'allocution de M. TAQUET, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, diffusée sous forme de message filmé.

La Présidente de l'UNAF a exposé la stratégie de communication du réseau UNAF-UDAF-URAF et a présenté le nouveau logo.

Le thème de l'assemblée générale « démocratie participative » s'est déroulé sous la forme d'un débat et d'échanges avec la salle. Les interventions des personnes actuellement ou anciennement accompagnées par l'UDAF dans le cadre d'une mesure de protection, ont été particulièrement appréciées.

Par ailleurs, Mme HENAUX a présenté son action de lutte contre le tabagisme (Moi(s) sans tabac) sur le stand de l'URAF Grand Est.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 octobre 2019 a voté les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'UNAF portant sur les dispositions relatives à l'évolution des critères d'agrément nationaux.

Rencontres des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF

Mr LAPLACE et Mme AUCLAIR ont participé à la rencontre des 23 et 24 mars 2019 à Annecy qui a porté sur les thèmes suivants :

- ✓ La place du réseau UNAF-UDAF-URAF dans l'Economie Sociale et Solidaire ;
- ✓ Les projets et actions de l'UNAF et des UDAF dans le domaine de l'enfance et de la parentalité.

Le Président et la Directrice générale ont assisté à la seconde rencontre du 12 octobre 2019 à Paris qui avait pour thèmes principaux :

- ✓ Elections municipales 2020 : quelle place pour la politique familiale ? Quels rôles pour les représentants familiaux dans les CIAS et CCAS ?
- ✓ Partenariat Action logement, déploiement des PCB, projet avec la CNSA sur la médiation en situation de dépendance, intervention au domicile des familles en protection de l'enfance.

Journée des Directeurs d'UDAF

Mme AUCLAIR a participé à la journée des directeurs du 11 octobre 2019 à Paris.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- ✓ La réforme de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- ✓ L'actualité de la protection des majeurs ;
- ✓ La présentation des travaux autour de l'archivage et sur l'expression des personnes accompagnées ;
- ✓ L'actualité financière et comptable et présentation du projet de visio-conférence ;
- ✓ L'évolution de la CCN 66, reconnaissance de métiers des UDAF, formation professionnelle.

U R A F Grand Est

Mme CAPOWIEZ, M. FABRITIUS et M. LAPLACE ont participé aux réunions du Conseil d'Administration de l'URAF Grand Est des 26 février, 4 juin, 2 juillet et 4 septembre 2019 ainsi qu'à l'Assemblée Générale du 2 juillet.

LES COMMISSIONS INTERNES

Commission de la Médaille de la Famille

Le 18 avril 2019, les membres de cette commission ont examiné le dossier de candidature reçu au secrétariat permanent et ont émis un avis.

Le dossier est ensuite transmis en préfecture aux fins d'examen et de décision de Monsieur le Préfet.

Commission de contrôle

La commission de contrôle s'est réunie le 25 février 2019 afin d'établir et de transmettre à l'UNAF son rapport sur les listes électorales des associations familiales établies au 31 décembre 2018.

Les membres de cette commission se sont également réunis le 25 avril 2019 pour examiner les candidatures au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS, ASSEMBLEES GENERALES, REUNIONS

13 janvier 2019	Vœux du Maire de Charleville-Mézières (B. LAPLACE)
17 janvier 2019	Vœux de Mme POLETTI (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
22 février 2019	Présentation du dispositif Service National Universel (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
11 mars 2019	Réunion des opérateurs d'hébergement d'urgence (Ch. AUCLAIR, C. TINOIS)
15 mars 2019	Journée internationale des droits des femmes : projection du film « la loi Veil » et débat (Ch. AUCLAIR, L. ROBQUIN)
16 mars 2019	Matinales des bailleurs privés (Ch. AUCLAIR, L. MANCEAUX, M. TIBLE, C. TINOIS)
20 mars 2019	Vernissage exposition photographique AAPH (Ch. AUCLAIR)
25 mars 2019	Assemblée Générale ANPAEJ (T. HENAUX)
28 mars 2019	Réunion annuelle d'information du CRCA (B. LAPLACE)
29 mars 2019	Assemblée Générale GEM Le Moulin (V. CANIAUX-BEGLLOT)
26 avril 2019	Colloque Banque de France « Financement clientèle fragile » (B. LAPLACE, E. DELIE, K. LEBEAU, L. MANCEAUX)
30 avril 2019	Assemblée Générale Fédération Territoriale des MFR Marne Ardennes Meuse (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
03 mai 2019	Assemblée Générale Le Mouvement Associatif de Champagne-Ardenne (M.L. AMOUR, L. ROBQUIN)
23 mai 2019	Assemblée Générale Association « Ensemble » (Ph. DARCOQ)
24 mai 2019	Assemblée Générale ADMR Vouziers (M.L. AMOUR)

27 mai 2019	Assemblée Générale AAPH (B. LAPLACE)
28 mai 2019	Présentation plateforme logement (C. TINOIS, M. YAHIAOUI)
04 juin 2019	Assemblée Générale Fédération départementale Familles Rurales (B. LAPLACE)
06 juin 2019	Assemblée Générale MSA Marne Ardennes Meuse (B. LAPLACE)
07 juin 2019	Journée franco-belge sur les majeurs protégés (Ch. AUCLAIR, Ph. DARCCQ, F. TOTET)
14 juin 2019	Rencontre régionale des associations de consommateurs Le groupe La Poste (B. LAPLACE)
14 juin 2019	Assemblée Générale GEM Le Pommier (V. CANIAUX-BEGLOT)
14 juin 2019	Assemblée Générale Fédération départementale ADMR (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)
14 juin 2019	Assemblée Générale Centre Social Fumay-Charnois-Animation (K. POTIER-REGNERY)
26 juin 2019	Assemblée Générale GEM Sollicitude (Ch. AUCLAIR)
28 juin 2019	Assemblée Générale ADIL (B. LAPLACE)
28 juin 2019	Evénement public : scénarios pour explorer le futur de la cité carolomacérienne (B. LAPLACE)
28 juin 2019	Assemblée Générale Mission Locale Sud Ardennes (C. REGNIER)
1^{er} septembre 2019	Cérémonie du 75 ^{ème} anniversaire de la libération des Ardennes (B. LAPLACE)
04 septembre 2019	Réunion dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales (T. HENAUUX)
14 novembre 2019	Forum MSA « Heureux qui communique » (E. DELIE, T. HENAUUX, K. LEBEAU, L. MANCEAUX)
15 novembre 2019	Remise de médailles AAPH (B. LAPLACE)
22 novembre 2019	Réunion lancement dispositif de prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2019/2020 (Ch. AUCLAIR)
11 décembre 2019	Réunion de clôture du Grenelle contre les violences conjugales (A. CAPOWIEZ)
17 décembre 2019	Inauguration CMP/CATTP/HJ « L'Arche de Sedan » (Ph. DARCCQ)



Le service Prévention des Expulsions de l'UDAF a participé aux matinales des bailleurs privés organisées par Action Logement ce qui a permis de présenter ce dispositif aux 150 propriétaires privés présents (16/03/2019)



Remise de la médaille d'or du Mérite familial à M. LAPLACE (13/06/2019)



Forum MSA « Heureux qui communique » (14/11/2019)

MANIFESTATION ORGANISEE PAR L'UDAF



Le 26 novembre 2019, l'UDAF a organisé, avec le soutien du Centre Hospitalier Bélaïr, une **journée d'étude sur le thème de « l'attachement et ses troubles »** animée par la responsable du CRIAVS-CA, Mme Sylvie VIGOURT-LOUDART avec l'intervention de M. Pierre-Marie LEGROS, juriste spécialisé en droit pénal, traitement criminologique et psychologie forensique. Cette manifestation a été l'occasion de mettre en avant le service Délégués aux Prestations Familiales. Cette journée a rassemblé près de 150 participants.

RELATIONS STATUTAIRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS FAMILIAUX

Fonds Spécial : répartition aux associations et mouvements familiaux

Conformément aux directives de l'UNAF, 13 989,00 € sont répartis entre les associations et mouvements familiaux adhérant à l'UDAF, lesquels représentent la participation obligatoire des 10% du fonds spécial perçus par l'UDAF au titre de l'exercice 2019 :

- La fédération à recrutement général, en l'occurrence, Familles Rurales perçoit 1 398,90 €
- Le solde est réparti entre les 95 associations familiales, au prorata de leur nombre de familles adhérentes. Elles recevront chacune 2,97 € par adhérent.

Soutien aux associations

Sur un plan matériel pour les associations qui en font la demande, l'UDAF, dans la mesure de ses possibilités, a mis à disposition ses salles de réunion. Par ailleurs, des photocopies sont également réalisées et facturées à leur coût de revient.

REPRESENTATIONS

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE**Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat**

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat a pour mission d'assurer les responsabilités liées à l'autorité parentale à l'égard des enfants pupilles de l'Etat et d'élaborer pour chacun d'eux un projet de vie spécifique qui prenne en considération ses besoins, son individualité et ses attentes propres.

Il examine la situation des pupilles de l'Etat. Il donne son consentement à l'adoption lorsque celui-ci ne peut être fourni par les parents de l'enfant.

Depuis l'arrêté du 23/01/2019, M. PESANT y représente les associations familiales en qualité de membre titulaire et Mme AUCLAIR, en qualité de membre suppléant. Ils ont participé à 7 réunions en 2019.

Nos représentants sont également membres de la commission d'agrément en vue d'adoption du Conseil Départemental. Cette commission qui émet un avis motivé sur les demandes des familles ou des personnes qui souhaitent adopter, s'est réunie le 29/04/2019.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Mme HENAU, psychologue, a participé à la réunion du CISP des **Crêtes Pré ardennaises** le 12.03.2019 qui a porté principalement sur la constitution de 2 groupes de travail amenés à réfléchir sur les représentations en matière de « Violences Intra-Familiales ».

POLITIQUE FAMILIALE – POLITIQUE SOCIALE**Caisse d'Allocations Familiales**

Les représentants de l'UDAF sont au nombre de 6 (4 titulaires et 2 suppléants).

Conseil d'Administration

Nos représentants ont siégé aux Conseils d'Administration des 15/02, 15/03, 28/06, 20/09 et 13/12/2019.

Représentations CAF et commissions

M. DARCO, 3^{ème} vice-président, siège :

- à la commission d'Action Sociale
Cette instance accorde des aides financières individuelles, des secours (principalement pour le règlement de frais d'obsèques d'enfants d'allocataires) mais également des subventions de fonctionnement ou des aides financières à l'investissement pour les associations, crèches, centres sociaux... Elle attribue les agréments et renouvelle les partenariats.
- au Conseil d'Administration de l'ADIL.

Mme BILET représente la CAF aux Conseils d'Administration du CIDFF et de l'Association Le Traît d'Union.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'UDAF est représentée, à titre délibératif, au Conseil de la CPAM. Mme ROBQUIN, désignée pour siéger dans cette instance, a participé en 2019, à 4 réunions.

Notre représentante est également membre de la commission des usagers qui s'est réunie le 18/06 et au cours de laquelle ont été présentés les résultats des enquêtes de satisfaction auprès des assurés, professionnels de santé et employeurs mais également l'analyse des réclamations, le bilan d'activité du Centre d'examen de santé, le point sur la médiation et la consultation des dossiers risques professionnels.

Conseil d'Administration de la MSA

Mme MAHAUT a été désignée par l'UDAF pour représenter les familles au sein du Conseil d'Administration de la MSA Marne Ardennes Meuse au titre des non-salariés. Notre représentante a participé à 8 réunions en 2019. Elle siège également

- au Comité d'Action Sanitaire et Sociale (4 réunions) qui étudie les dossiers de subventions collectives et les demandes d'aides individuelles ;
- au Comité de Protection Sociale de non-salariés (4 réunions) ;
- au Comité départemental (2 réunions) ;

Mme MAHAUT a participé au séminaire des élus du 26/04/2019 et à une formation sur les retraites.

Commission d'Agrément des familles d'accueil de personnes âgées ou handicapées

Cette commission est chargée d'émettre un avis motivé, relatif aux demandes initiales d'agrément (agrément valable 5 ans) ainsi que sur toutes demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'agrément, concernant les personnes qui souhaitent accueillir à leur domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes.

L'avis consultatif de la Commission se réalise à partir de l'analyse des conditions d'accueil : « qualité de l'hébergement », approche de l'accueil et des motivations, intimité de la personne accueillie, échange avec les travailleurs sociaux.

L'UDAF est représentée dans cette instance par Mme AUCLAIR (en qualité de titulaire) et M. DARCY (en qualité de suppléant).

En 2019, nos représentants ont participé à 5 réunions.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Mise en place dans les Ardennes en 2018, cette instance consultative a pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Le CDCA est chargé d'émettre des avis et des recommandations dans les domaines suivants : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, aides humaines ou techniques, transport, logement, habitat collectif, urbanisme, aide aux aidants, maintien à domicile, culture, loisirs ou encore vie associative.

M. LAPLACE y siège au sein de la formation « personnes âgées » en qualité de vice-président.

Pour 2019, ont été abordés les thèmes suivants : la sortie d'hospitalisation, les aidants, « ma santé 2022 ».

M. LAPLACE a également participé à la réunion du bureau du 23/10 ainsi qu'aux deux plénières des 2 formations et à leurs réunions préparatoires.

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

La CDOA a un rôle consultatif auprès du Préfet. Elle gère les différents secteurs de la politique agricole selon les orientations définies par le projet départemental et donne son avis sur l'utilisation au plan départemental des aides publiques à l'agriculture et à la forêt, sur les demandes individuelles d'aides au boisement des terres agricoles.

En 2019, la commission a procédé au renouvellement de ses membres et M. FABRITIUS a été reconduit pour représenter les consommateurs en qualité de membre titulaire. Notre représentant a assisté aux réunions des 17/01, 14/02, 30/04, 13/06, 12/09, et 14/11/2019 qui ont porté, principalement, sur l'examen d'avenants au Plan de Développement de l'Exploitation et d'autorisations d'exploiter.

Schéma départemental des services aux familles

M. LAPLACE et Mme AUCLAIR ont participé au comité de pilotage du 6/12/2019 du SDSF 2017-2020.

Les points suivants ont été abordés :

- bilan des travaux réalisés en 2019 ;
- validation du logo spécifique SDSF ;
- présentation du diagnostic jeunesse mené en 2020.

Mme HENAUX participe aux travaux des commissions « parentalité » et « jeunesse » qui se sont réunis à deux reprises en 2019.

EDUCATION - JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale

Le C.D.E.N. donne des avis ou formule des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département ou l'académie.

Il est consulté sur la répartition des emplois dans les écoles publiques, la répartition entre les communes des charges des écoles maternelles et élémentaires (à défaut d'accord entre-elles), le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires, la structure pédagogique, les modalités d'attribution des moyens en emplois et financiers, les investissements et subventions prévus pour les collèges, le montant de l'indemnité de logement allouée dans chaque commune aux professeurs des écoles, l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires.

Nos représentantes, Mme LOMBART (titulaire) et Mme ROBQUIN (suppléante) y siègent en tant que personnalités qualifiées.

COHESION SOCIALE – VIE QUOTIDIENNE**Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

L'UDAF siège dans cette commission en qualité de personne qualifiée du collège « consommation et protection des consommateurs ». M. LAPLACE et M. FABRITIUS assurent cette représentation et leur mandat a été renouvelé pour 3 ans par arrêté entrant en vigueur le 1^{er}/10/2019.

Cette commission est compétente pour statuer sur les projets de création et d'extension des commerces de détail.

Nos représentants ont participé aux réunions des 20/06 (1 procédure de consultation concernant la construction et l'aménagement d'un bâtiment commercial) et 22/08 (1 demande de création et 1 demande d'agrandissement).

Commission Départementale d'Examen des Situations de surendettement

L'UDAF y représente les associations familiales ou de consommateurs en qualité de titulaire. La suppléance est assurée par « l'AFOC ». En 2019, cette commission s'est réunie à 18 reprises.

La commission a enregistré cette année encore une baisse des dépôts de dossiers de 10,1 % par rapport à 2018 (702 en 2018, 631 en 2019). 581 dossiers examinés en 2019 ont été déclarés recevables et 47, irrecevables.

Commissions consultatives des services publics locaux

Cette commission a pour principales missions, d'examiner le rapport annuel des délégataires de service public, le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Par ailleurs, elle est consultée préalablement et pour avis, sur les projets de délégations des services publics et de création de régie.

L'UDAF siège en qualité de représentant des usagers à la CCSPL de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de la ville de Charleville-Mézières.

M. LAPLACE a participé à la réunion de la CCSPL de la ville de Charleville-Mézières le 7/10/2019 portant sur les contrats de chauffage, le contrat de distribution publique de gaz naturel et l'abattoir public.

HABITAT – CADRE DE VIE**Conseil d'administration d'Habitat 08**

Le Conseil d'Administration définit la politique générale d'Habitat 08, il vote le budget et approuve les comptes, décide des opérations de gestion et de trésorerie, autorise les emprunts et donne les orientations en matière de politique des loyers.

Composé de 23 membres, M. LAPLACE y siège en qualité d'administrateur désigné par l'UDAF.

Il a assisté aux réunions des 29/03, 16/04, 5/07, 4/10, 28/10 et 19/12/2019.

Conseil d'administration de l'ADIL

L'ADIL a pour objet de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant d'informer le public sur toutes questions touchant au logement et à l'habitat. Cette information qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite.

Membre de droit, l'UDAF siège au Conseil d'Administration dans le collège des représentants des consommateurs et usagers. M. LAPLACE a participé aux réunions du Conseil d'Administration des 18/01, 03/06 et 28/06/2019 ainsi qu'à son Assemblée Générale.

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat

L'UDAF siège à la délégation départementale de l'amélioration de l'habitat en qualité de représentant des locataires.

Cette commission examine les projets d'aménagement et de rénovation de maisons ou d'immeubles déposés par des particuliers ou des sociétés et décide d'affecter ou non les subventions de l'ANAH.

L'UDAF y est représentée par M. TINOIS en qualité de titulaire et par Mme AUCLAIR en qualité de suppléante.

Commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable

Cette commission peut être saisie par toute personne qui n'a pas reçu de proposition adaptée en réponse à sa demande de logement dans un délai « anormalement long » fixé par arrêté préfectoral ; elle peut être saisie sans condition de délai lorsque le demandeur, de bonne foi, est :

- dépourvu de logement,
- menacé d'expulsion sans relogement,
- hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition, un logement foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux,
- logé dans des locaux manifestement « sur occupés » ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ; s'il a au moins un enfant mineur, s'il présente un handicap ou s'il a au moins une personne à charge présentant un tel handicap ?
- demandeur d'un logement social depuis plus de 15 mois sans avoir reçu de proposition adaptée.

La commission émet un avis sur le caractère prioritaire d'une demande d'un logement décent et indépendant au titre du droit au logement opposable.

Mme AUCLAIR y représente l'UDAF en qualité de membre titulaire et M. TINOIS, en qualité de membre suppléant, au titre des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Cette instance s'est réunie une fois en 2019.

Commission Départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX

Cette commission vise à optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives. La commission rend un avis sur les dossiers les plus sensibles pour lesquels les risques d'expulsion sont avérés et pour lesquels une consultation partenariale est indispensable.

L'UDAF, en sa qualité d'association dont l'un de ses objectifs de travail est l'insertion, par l'accès au logement des personnes défavorisées et la défense des personnes en situation d'exclusion, y est représentée par M. TINOIS.

Sous CCAPEX

Le groupe de travail chargé de la prévention des expulsions locatives et de l'examen des difficultés en matière de logement se réunit à la Préfecture de Charleville-Mézières et dans les sous-préfectures de Rethel, Sedan, Vouziers.

Ces réunions sont destinées à prendre des décisions concernant le règlement de problématiques financières et/ou sociales tant dans le parc privé que public (commandement de quitter les lieux, assignation aux fins de résiliation de bail, demande de concours de la force publique). Elles ont, en outre, pour objet d'informer les différents partenaires et de coordonner les actions.

Deux salariées du Service Logement et Accompagnement social ont participé à 18 réunions en 2019.

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Nombre de dossiers traités</i>
Charleville	7	261
Rethel	4	106
Sedan	2	91
Vouziers	5	107

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Le **comité responsable** veille à la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre du PDALHPD et à leur cohérence. M. LAPLACE a participé à la séance du 12/07 au cours de laquelle le plan 2019/2023 a été adopté.

Il se structure autour de 3 axes stratégiques :

- conforter les outils partagés d'observation, aides financières et accompagnements ;
- soutenir les parcours vers le logement et prévenir les ruptures ;
- poursuivre l'action de lutte contre l'habitat indigne et dégradé et la précarité énergétique.

Comité de pilotage Lutte contre l'Habitat Indigne – précarité énergétique

Mme AUCLAIR et M. TINOIS ont représenté l'UDAF à la réunion du 18/06 au cours de laquelle ont été présentés :

- le bilan d'activité Lutte contre l'Habitat Indigne et le plan d'actions 2019-2021 ;
- les interventions du service communal à l'hygiène et de santé de Charleville-Mézières ;
- le bilan sur les arrêtés préfectoraux ;
- les actions de l'ADIL ;
- un point sur la conservation des aides au logement et les actualités réglementaires.

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Comité directeur est chargé

- d'examiner les critères d'attribution des aides financières destinées aux personnes et familles en difficultés économiques et sociales ;

- d'examiner les recours ;
- d'étudier les demandes de subventions au titre des actions collectives.

Mme AUCLAIR et M. TINOIS représentent l'UDAF au comité directeur. Ils ont participé aux réunions des 18/03 et 4/07/2019.

La commission F.S.L.

Au bilan de l'exercice 2019, le FSL enregistre 2 694 dossiers instruits et 103 dossiers en cours d'instruction sur les 4 territoires d'action sociale du département. 1 912 dossiers ont reçu un avis favorable, 100 ont été ajournés et 682 rejetés.

Les demandes d'aides portent principalement sur l'énergie (54 %), l'accès au logement (22 %) et l'eau (18 %).

Cette commission

- étudie et solutionne les problématiques relatives à l'accès ou au maintien de logement, sous la forme de secours.
- intervient pour les personnes qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphonie fixe ou portable et d'internet
- aide les personnes qui rencontrent des difficultés à se maintenir dans leur logement ou à accéder à un logement dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement. Le suivi est assuré par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Départemental. La commission examine le contrat établi avec la famille et instaure une mesure pour une durée de 4 mois pour un premier bilan.

Commission locale des transports publics particuliers de personnes

Cette commission est chargée de formuler des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline des professions de taxis, voitures avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues.

Mme BILET y représente l'UDAF.

En 2019, les membres de cette commission ont été amenés à donner leur avis sur une demande de création d'autorisation de stationnement de taxi.

REPRESENTATIONS DIVERSES

Conseil de Vie Sociale de l'AAPH et service d'Aide par le Travail

Cette instance traite principalement des points de fonctionnement des sections ESAT et Foyer mais également des modalités relationnelles entre les salariés et les personnes prises en charge. M. DARCCQ a participé à deux réunions du Conseil de la Vie Sociale. Sur l'ensemble des sections, les questions posées par les travailleurs portent pour l'essentiel sur des points d'amélioration et/ou d'acquisition de matériels, d'entretien des espaces communs, de la qualité des repas, de l'organisation de voyages ou d'activités de loisirs ou de formation.

Conseil d'Administration de l'EDPAMS

M. DARCCQ siège, en qualité de personne qualifiée, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-Social. Il a participé à 3 réunions en 2019 ainsi qu'à la journée portes ouvertes du 6/04/2019.

M. DARCCQ est également membre du Conseil de Vie Sociale de l'IME de Montcy Notre Dame.

Conseil d'Administration de l'Association l'Ancre

L'UDAF siège au C.A. de l'Association l'Ancre. Notre représentante, Mme BILET a participé à la réunion du 22 octobre et à l'assemblée générale du 19 juin 2019.

GEM - Groupes d'Entraide Mutuelle

L'UDAF parraine 3 Groupes d'Entraide Mutuelle.
Mme CANIAUX-BEGLLOT représente l'UDAF.

« **le Pommier** » implanté sur le secteur de la ville de Sedan. Des animations et des activités diverses sont proposées aux adhérents.

Notre représentante a participé aux réunions du Conseil d'Administration (3), à l'assemblée générale du 14/06 et à 2 réunions d'échanges avec l'équipe et les adhérents.

« **le Moulin** » à l'initiative de l'UGEAM Charleville-Mézières. Les adhérents de cette association se caractérisent par des problématiques de « cérébrolésions » générant des troubles particuliers et des séquelles physiques qui affectent de nombreux aspects de la vie quotidienne et perturbent les relations familiales et sociales.

Mme CANIAUX-BEGLLOT a assisté aux Conseils d'Administration (5) et à l'Assemblée Générale du 29/03.

« **Sollicitude** » : en coopération avec l'UNAFAM.

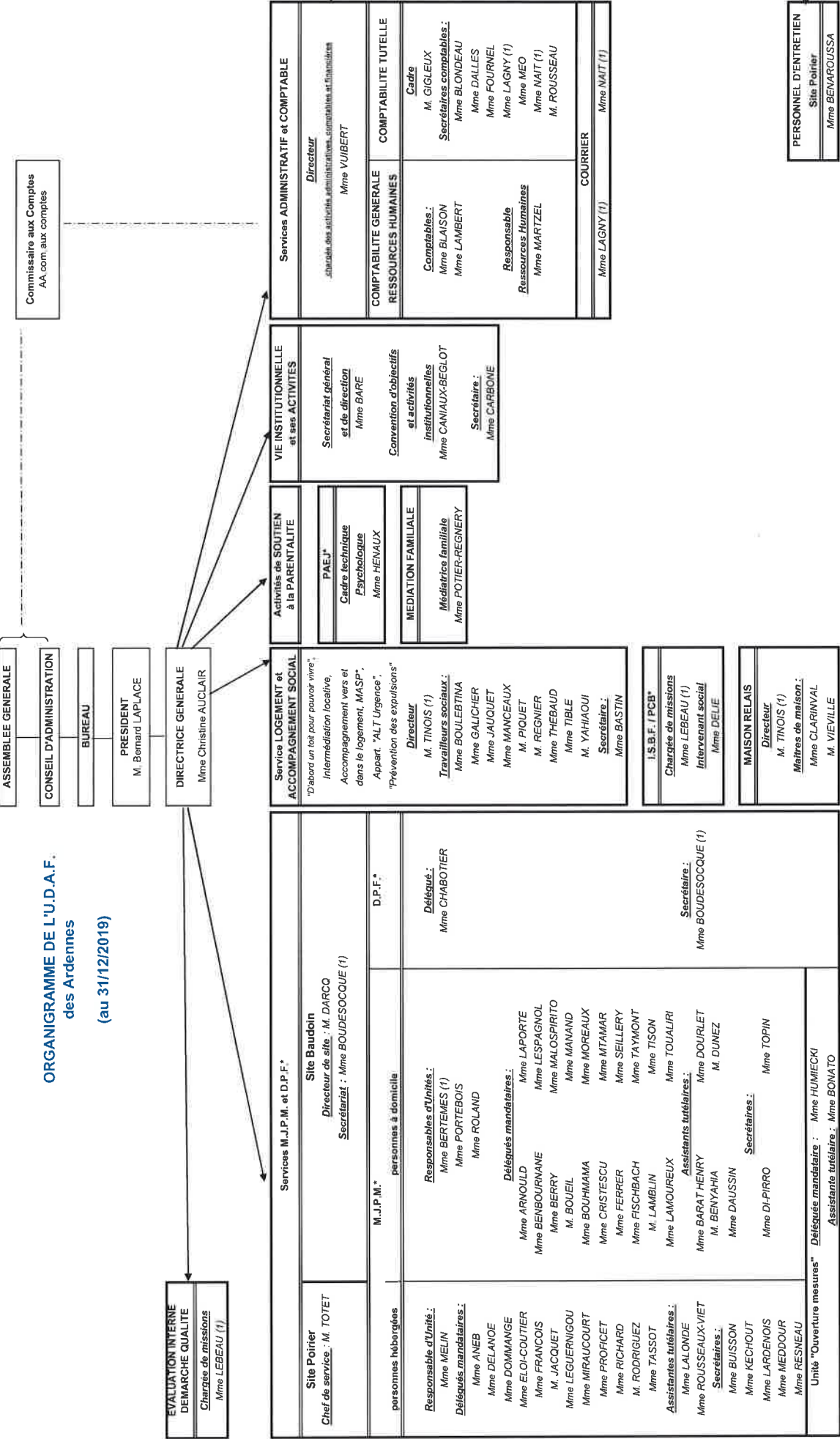
Notre représentante a contribué à l'organisation et la préparation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire ainsi qu'à l'inauguration des nouveaux locaux. Elle a participé au C.A. (3) et à l'A.G. du 26/06/2019.

Conseils d'Administration des CCAS

Nos représentants siègent dans les Conseils d'Administration des CCAS des villes et/ou villages de : Aubigny les Pothées, Banogne Recouvrance, Bergnicourt, Boulzicourt, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Deville, Fumay, Haybes, Le Chesne, Lumes, Maubert-Fontaine, Monthermé, Mouzon, Nouzonville, Pouru aux Bois, Prix les Mézières, Rimogne, Rocroi, Saint-Menges, Signy l'Abbaye, Thelonne, Thin le Moutier, Villers Semeuse, Vivier au Court, Vouziers, Warcq.

LES SERVICES

ORGANIGRAMME DE L'U.D.A.F.
des Ardennes
(au 31/12/2019)



(1) Personne exerçant sur plusieurs activités
*M.J.P.M. : Mandataire Judiciaire à la Protection des Mineurs
*DPF : Délégué aux Prestations Familiales
*ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
*MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée
*ISBF / PCB : Information et Soutien au Budget Familial / Point Conseil Budget
*PAEJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

SECRETARIAT GENERAL

Médaille de la Famille

L'UDAF assure le Secrétariat Permanent de la Médaille de la Famille. A ce titre, nous réceptionnons les dossiers de candidature transmis par les Mairies et rassemblons les informations nécessaires à leur examen par la Préfecture qui est amenée à décider de l'attribution ou non de cette décoration.

En 2019, nous avons réceptionné un dossier, transmis à la Préfecture qui a émis un avis favorable.

A l'issue de cette commission, nous avons informé la candidate et le Maire de la commune de cette décision.

POINT INFO FAMILLE et RESEAU MSAP

Le Point Info Famille a pour objectif de favoriser l'accès de tous à l'information et de simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits. Il est gratuit et ouvert à tous.

Le Point Info Famille des Ardennes est un dispositif à caractère départemental destiné à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et à simplifier leurs démarches quotidiennes en faisant le lien entre tous les services à leur disposition et leurs attentes et questions. Le Point Info famille a une fonction d'information de premier niveau: **les droits, les démarches, les interlocuteurs.**

Les objectifs :

Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information quel que soit leur lieu de vie. Mettre à disposition des familles une information générale de qualité, précise et actualisée. Mettre en réseau les informations départementales en direction des familles et faire connaître chaque acteur départemental dans une démarche à bénéfice réciproque dans le cadre d'une convention. Constituer un observatoire relatif aux questions familiales, leur analyse pouvant susciter la mise en œuvre de réponses spécifiques.

Les missions :

Dans tous les domaines de la vie familiale, le Point Info Famille a deux missions essentielles :

- L'accueil et l'orientation des familles par toutes les voies possibles.
- L'orientation vers le bon interlocuteur.

L'organisation du Point Info Famille Ardennes :

Pour être accessible à toute famille du département et concilier qualité, proximité, simplicité, exhaustivité, l'organisation du Point Info Famille est la suivante :

Un numéro d'appel avec un accueil possible basé à Charleville-Mézières ; une animatrice est responsable du dispositif, de la mise à disposition de l'information en liaison avec les partenaires et de l'accueil des familles.

Le Point Info Famille s'appuie sur des relais et peut informer et orienter sur un certain nombre de thématiques dont :

- Emploi/Formation/Insertion
- Santé
- Social/Solidarité
- Retraite
- Famille/Enfance/Jeunesse
- Logement
- Energies
- Transport/Mobilité
- Administration et Finances
- Développement économique/Création entreprise
- Droit/Justice
- Vie Locale

L'UDAF des Ardennes est présente auprès de l'Etat dans le cadre de l'accessibilité des services au public depuis 2006 avec la création du Point Info Famille. C'est tout naturellement que le PIF a su prolonger cette collaboration en conventionnant dès 2008 avec les Relais de Services Publics nouvellement créés. Lorsque l'évolution des politiques publiques et la loi NOTRe du 7/07/2015 mettent en place les Maisons de Service Au Public (MSAP), l'UDAF des Ardennes est toujours présente pour les accompagner.

En 2017, une convention d'animation signée entre le Préfet des Ardennes M. Pascal Joly et le Président de l'UDAF des Ardennes M. Bernard Laplace concrétise la place qu'a su prendre l'UDAF dans l'animation du réseau des MSAP des Ardennes et les années de partenariats sur notre territoire.

Cette animation de réseau permet de conforter l'existence du PIF sur le département et de maintenir des liens avec les institutions et les partenaires (Conseil Départemental, Préfecture, CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, CARSAT, Caisse des Dépôts...) et permet à l'UDAF de participer aux travaux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Ardennes.

L'année 2019 a été une année particulière pour le réseau des MSAP des Ardennes, car après un début d'année engagé sur le rythme des années précédentes, l'annonce du Président de la République de la création de nouvelles Maisons France Services a mis un frein sur les projets en attendant d'avoir des informations précises sur l'avenir des structures.

Dès le début de l'année 2019, l'UDAF a réalisé la collecte et le traitement de l'ensemble des données statistiques des MSAP pour l'année 2018. Les chiffres ont d'ailleurs montré une forte augmentation des visites et des actes dans les MSAP du département.

Actions du premier semestre 2019 :

- Réunions avec la DDFIP à plusieurs reprises afin de mettre en place la formation des agents MSAP sur les nouvelles procédures liées à la campagne déclarative 2019 sur les revenus 2018. Mise en place de relations particulières entre 5 MSAP et la DDFIP en lien avec leur propre schéma de réorganisation des services départementaux.

Réalisation de la formation des agents sur une journée complète ; cette formation très intense qui a été très appréciée, confirme et renforce la relation entre les MSAP et la DDFIP.

- Nouveau référent au sein de la Direction territoriale de Pôle emploi, une première rencontre afin de faire connaissance, d'expliquer l'historique des relations créées entre Pôle Emploi et le réseau des MSAP.

Une réunion rassemblant l'ensemble des référents territoriaux des agences Pôle Emploi est organisée afin de permettre aux agents MSAP et aux agents Pôle Emploi de se connaître pour améliorer les relations journalières. Mise en place officielle des possibilités d'immersion des agents MSAP au sein des agences locales dans le but d'apporter un meilleur service aux

usagers. Il est convenu d'organiser les formations des agents et des nouveaux agents sur la future nouvelle convention d'assurance chômage.

- De nouvelles formations à la CAF : d'une part, des petits déjeuners mensuels sur des thématiques précises (logement, petite enfance...) et d'autre part, la mise en place de webinaires accessibles à distance pour les agents MSAP. Ces webinaires permettent de former plus souvent sans pour autant faire se déplacer des groupes entiers sur Charleville. Ces webinaires connaissent un très bon démarrage.

- En parallèle à ces actions, de nombreux échanges téléphoniques et mails avec les différents partenaires du réseau (la CPAM, la CARSAT, La Poste, la Banque de France...) ainsi qu'avec les partenaires institutionnels (la CC de l'Argonne ardennaise, la CC des Crêtes Pré Ardennaises, le Conseil Départemental des Ardennes, la préfecture de l'Aube, la cellule d'animation des MSAP dans les Vosges, le CGET et la Caisse des Dépôts).

- La poursuite de la participation du réseau MSAP dans les travaux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), participation au Comité Technique aux côtés des services de la Préfecture.

Plusieurs projets étaient envisagés et qui n'ont finalement pas eu lieu du fait de l'annonce de la création des Maisons France Services :

- La réalisation d'un Comité de Pilotage départemental destiné à faire un bilan à l'ensemble des structures et partenaires de l'année 2018 et établir le plan d'action de 2019.

- La réalisation d'une action départementale d'envergure de communication autour des MSAP lors de la semaine nationale des portes ouvertes dans les MSAP. Un groupe projet a été créé et avait prévu de s'associer avec la fédération des Centres Sociaux des Ardennes qui mettait à disposition le véhicule « Germaine » pour une semaine. Ce camping-car aménagé nous permettait de faire le tour des Ardennes des MSAP à raison de trois MSAP par jour. L'objectif était d'obtenir une couverture médiatique complète départementale voire régionale par la réalisation d'un reportage France 3. Cette opération aurait dû avoir lieu en octobre mais le groupe projet a préféré patienter en attendant les nouvelles dispositions Maison France Service. Ce projet pourrait être envisageable à condition de réactiver le groupe et d'obtenir à nouveau l'adhésion de l'ensemble du réseau. Il est à signaler que la Poste était entièrement associée à cette opération.

Retour sur les annonces Maisons France Services 2019 :

A la suite de l'annonce de la création des Maisons France Services, le département des Ardennes a été désigné comme faisant partie des départements pilotes ; signe de la reconnaissance du réseau existant.

La préfecture des Ardennes a mené la mission de l'évaluation des MSAP existantes pour les présenter aux premières labellisations MFS. Dans le cadre de cette mission, un état des lieux des MSAP et une analyse à mi année des données statistiques des Maisons ont été réalisés.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en préfecture afin d'affiner les questionnaires complétés par les MSAP.

L'ensemble des informations collectées par les services de la préfecture des Ardennes a ensuite été transmis au CGET pour étude des labellisations.

Les MSAP des Ardennes ont toutes pu bénéficier des nouvelles formations obligatoires dispensées par le CNFPT au même titre que toutes les MSAP des départements pilotes.

Toutes ces journées de formations ont été réalisées sur octobre et novembre 2019, il n'y a donc pas eu de réunion réseau sur le deuxième semestre pour des raisons évidentes de disponibilités des agents.

Données de base 2019 de l'activité des MSAP des Ardennes (Evolution 2015 à 2019 toutes MSAP confondues)

Années	Visites	Actes réalisés	Kilomètres économisés
2015	6 448	7 769	340 267
2016	7 274	8 920	385 640
2017	9 041	11 428	592 433
2018	14 414	19 310	900 920
2019	18 069	24 257	1 197 105

L'UDAF a sollicité une rencontre avec la Sous-Préfète de Rethel en charge des MSAP. En date du 28/08/2020, M. LAPLACE et Mme AUCLAIR ont pu faire part de leurs interrogations sur le devenir du partenariat et la mise en place des Maisons France Services.

ACTIVITES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

Le PAEJ est un espace accessible, anonyme, confidentiel et gratuit, mis à disposition des jeunes de 11 à 25 ans, des parents et des familles qui rencontrent des questionnements relationnels, psychoéducatifs et/ou psychodynamiques.

Il est indispensable d'offrir un espace de parole neutralisé pour les familles en proie à des difficultés plurielles. L'objectif est d'apporter un espace généraliste pour travailler les besoins et demandes des familles et des jeunes.

Au travers de cette interface, l'UDAF se met en lien avec les services de proximité pour construire un projet cohérent et éviter les redondances.

Le **soutien psychoéducatif aux parents** est l'une des missions princeps qui est dévolue à cette activité. Ce soutien à la parentalité consiste en des entretiens de guidance destinés à permettre aux familles de faire face aux situations de débordements et d'incompréhension auxquelles leurs relations avec leurs enfants peuvent les confronter.

La question des places est mise en chantier à l'annonce de la grossesse et se concrétise dès l'arrivée du premier enfant. **On ne naît pas parent, on le devient.**

Pour la question des addictions, s'entretenir avec une professionnelle neutre (psychologue-tabacologue, formée régulièrement sur les addictions au travers du réseau ADDICA), peut désacraliser la démarche de soin et la permettre. Au-delà des consommateurs, il y a l'entourage qui peut être acteur de soin et de bienveillance, dès lors qu'il a des éléments en sa possession pour être plus à même de voir les signes d'une consommation et pour aborder le sujet.

ACTIVITES 2019

Au cours de l'année 2019, le PAEJ a honoré **139 rencontres** (soit + 24 % par rapport à 2018) auprès de **3567 personnes** (soit + 339 % par rapport à 2018).

Ces temps de rencontres ont eu différents objets :

- Parentalité ;
- Addictions ;
- Formation ;
- Fonctionnement de l'activité et travail au sein de l'UDAF ;
- Promotion du dispositif ;
- Information sur l'ouverture du service de Médiation Familiale.

Le contenu de chaque thématique est développé ci-dessous. Il est important de préciser que les temps d'accompagnements auprès des jeunes, parents et familles, ne figurent pas dans cette répartition.

Le PAEJ des Ardennes a vu l'embauche à mi-temps, de Madame REGNERY, **Educatrice Spécialisée**, depuis septembre 2016. Cette dernière a suivi une formation à la thérapie familiale en approche systémique. Elle a suivi une formation pour devenir **Médiatrice Familiale**. Par conséquent, Madame REGNERY quitte le PAEJ pour se consacrer à l'ouverture du service de Médiation Familiale de l'UDAF des Ardennes. En 2019, elle a rencontré la CAF, le CIDFF et Trait d'union pour intégrer à terme le dispositif « Parent après la séparation ».

Pour autant, en 2019, elle a contribué à la **promotion du dispositif** auprès de 186 personnes.

Détail de l'activité :

Addictions

- **Réseau Addictions de Vouziers** : le PAEJ s'inscrit à nouveau dans cette dynamique.
- **Moi(s) sans Tabac** auprès des salariés et des résidents de la Maison Relais de l'UDAF. Le PAEJ a été invité par l'URAF à présenter son action de 2018 auprès d'autres UDAF du Grand Est.
- **Devenir femme** : intervention au Lycée agricole de Rethel en collaboration avec le CAARUD dans le cadre de la journée de la femme.
- **« Le petit cabaret »** : le PAEJ a participé à cette belle journée organisée par le Conseil Municipal Jeunes de Charleville-Mézières.

Parentalité

- Représentation de l'UDAF au sein du **Comité Départemental de Soutien à la Parentalité** qui est passé sous l'égide du **Schéma Départemental de Services aux Familles**. Madame REGNERY y a été invitée pour faire une présentation de la médiation familiale, tant sur le fond que sur la forme.
- **Groupe de Parole intitulé "Naître Parent"** sur Vouziers. Cet espace est complété par la possibilité de rencontre en individuel et/ou en famille. Il y a eu 7 rencontres en 2019, ainsi qu'une réunion de concertation partenariale.
- **« Mon enfant rentre à l'école »** : soirée débat organisée par le FJEP.
- **Réseau parentalité Vouziers**.
- Partenariat avec les **Programmes de Réussite Educative de Fumay** : guidance parentale, consultations familiales et/ou accompagnements individuels.
- **Forum bien-être, handicap et sport** organisé par Social Animation Ronde Couture.

- Participation au **CISPD des Crêtes Préardennaises** sur les thématiques de la **Parentalité et des jeunes**.
- **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité de l'ARS**.
- **Rencontres partenariales** dans le cadre d'accompagnements pour harmoniser les interventions.

Formations

- Pour rappel, la circulaire de la DGS-DGAS n° 2002/145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif PAEJ stipule dans l'article V de son annexe I que "*l'équipe reçoit nécessairement...une **supervision** par un professionnel désigné ou choisi dans le secteur de la santé mentale (psychologue ou psychiatre dans le secteur public ou libéral)...*". Le PAEJ de l'UDAF des Ardennes est en conformité avec cette exigence de fonctionnement. L'équipe se rend à une supervision indépendante toutes les 6 semaines environ.
- Le PAEJ s'est inscrit à une session **ADDICA** sur « **la protection de l'enfance** ».
- Journées de formation du **CRIAVS-CA** (Centre de Ressources et d'Information sur les Auteurs de Violences Sexuelles – Champagne-Ardenne) sur les **Comportements sexuels problématiques et comportements sexuels intrusifs** et sur les **Violences sexistes et violences sexuelles**.
- La journée organisée par l'UDAF en collaboration avec le CRIAVS-CA sur « **L'attachement et ses troubles** ».
- **Sensibilisation à l'entretien motivationnel**.
- **Colloque Mémoire traumatique** organisée par l'Association Couples et Familles.
- **Journée d'addictovigilance, Chemsex et cannabis thérapeutique** organisée par le CEIP à l'hôpital de Nancy.
- **Visio-conférence sur la médiation familiale** organisée par l'UNAF.
- **Diplôme Universitaire Thérapie EMDR** à l'Université de Lorraine.

UDAF

- Rencontres individuelles pour échanger autour de situations particulières.
- Participation aux réunions cadres et d'encadrement.
- Participation aux réunions d'équipe sur le site de Poirier.
- Participation aux réunions du service DPF.
Par ailleurs, suite aux rencontres des chefs de service DPF sur le Grand Est, il a été demandé à la psychologue d'intervenir sur une journée à destination des DPF de la région. Ce sont plus de 60 DPF qui se sont inscrits à ce temps de rencontre à l'UDAF de Nancy, sur le thème « **le/la DPF face aux fragilités de santé des parents : quels possibles ?** ». Ce travail a été réalisé en collaboration avec le Comité National des Délégués aux Prestations Familiales (CNDPF).
- Accompagnement de l'équipe du service logement : fonctionnement, suivi de situations et apports théoriques.
Une journée de sensibilisation à l'entretien motivationnel a été organisée à la demande des professionnels du service logement, pour faire suite à la sensibilisation à l'écoute active de l'année précédente.
- Accompagnement de collègues auprès de partenaires (à leur demande).
- Participation à la réflexion interne sur les risques psychosociaux.
- Participation à l'évaluation interne.
- Réunion de fonctionnement par rapport à l'activité du PAEJ et au développement du service de Médiation Familiale (réflexion, création d'outils de communication, rédaction du projet,...).

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a organisé une journée sur la prévention du suicide, intitulée « Heureux qui communique », à laquelle l'UDAF des Ardennes a participé au travers du service logement et du PAEJ.

Le PAEJ a affiné ses partenariats au travers de rencontres bilan et de présentations respectives (Mission locale Sud-Ardenne, FJEP-CS de Vouziers, Intervenantes sociales en Gendarmerie, etc.). Dans la complémentarité de cette logique, le PAEJ s'est rendu au Séminaire Politique de la Ville de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières.

Le PAEJ s'est inscrit dans la **convention d'objectifs de l'UNAF 2016-2020** dans les domaines des « **nouvelles médiations intra-familiales** » et du « **soutien à la parentalité à destination des "usagers" des services des UDAF** ».

De ces temps de rencontres et d'échanges, a émergé l'idée d'organiser une journée d'étude avec le service Délégués aux Prestations Familiales (DPF) en collaboration avec le Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles de Champagne-Ardenne (CRIA-VS-CA) sur la thématique « l'attachement et ses troubles ». Cette journée qui s'est tenue au Centre Hospitalier Bélair, a rencontré un vif succès, puisque près de 160 personnes s'y sont inscrites.

Quelques éléments de synthèse :

- 80% des participants ont donné leur avis sur cette journée.
- Le mailing représente 85% des inscriptions.
- Réponses unanimes : lieu agréable, adapté et facile d'accès (sauf pour une personne).
- Organisation de la journée : satisfaisante, voire très satisfaisante pour 82 à 100 % des réponses.
- Thématiques abordées :
 - Qualité des exposés : entre 76 et 97 % de personnes satisfaites et très satisfaites.
- Suite à cette journée : 77 % des personnes la demandent et font de nombreuses propositions.
- Profils des professionnels présents :
 - Travailleurs sociaux : 50 %.
 - Professionnels de santé, psychologues et infirmières scolaires : plus de 23 %.
 - 10 mandataires judiciaires.
 - 2 délégués aux prestations familiales.
 - 2 représentants des usagers.
- Grande diversité des employeurs, ce qui souligne l'intérêt des structures ardennaises pour ce type d'événement.

L'année 2014 a vu l'émergence d'un nouveau projet sur le secteur de Rethel, liant la Cohésion Sociale et la Politique de la Ville dans un but commun : couvrir les **violences intrafamiliales** comprenant les violences conjugales, violences contre les enfants et contre les personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées).

L'avancée des projets étant bloquée pour des raisons institutionnelles, peu de choses ont été faites en 2019. Par ailleurs, le départ du professionnel du CCAS de Rethel n'a pas été sans conséquences. Pour autant, en fin d'année, l'UDAF s'est mobilisée avec le PAEJ pour rencontrer Madame DEMATTE de la DDCSPP, mais aussi Madame MORAIS, Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité, pour relancer cette dynamique. Il faut préciser que le Grenelle sur les violences conjugales, auquel l'UDAF des Ardennes a participé, s'est avéré être un

tremplin à cette relance. Nous avons contribué aux initiatives Grand Est sur les « Fonds Catherine », grâce aux travaux collaboratifs réalisés par les professionnels sur le rethélois.

Le PAEJ des Ardennes est membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des PAEJ (ANPAEJ). A ce titre, nous avons participé à 3 Conseils d'Administration en 2019 à Paris. Nous nous sommes inscrits dans la Commission Financière qui avait pour tâche immédiate de concourir à la réflexion de la DGCS concernant les 4 millions d'euros complémentaires fléchés sur les PAEJ dans le cadre du Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté d'Olivier NOBLECOURT. Il s'agissait d'établir des critères d'éligibilité pour ces nouveaux crédits et d'une réflexion plus globale sur l'organisation de la coordination nationale et des moyens nécessaires à cet effet. L'émergence d'un outil de recueil de données national semble utile à travailler dans les mois à venir, ainsi qu'une réflexion sur la coordination régionale.

C'est pourquoi, le PAEJ des Ardennes reste inscrit dans une démarche élargie, en tant que représentant régional, afin de penser une organisation plus coordonnée et valorisée sur le Grand Est. Le PAEJ des Ardennes participe aux rencontres régionales des acteurs dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté. Nous sommes d'ailleurs inscrits dans le groupe qui s'intéresse aux PAEJ.

En tant que Déléguée Régionale ANPAEJ, Madame HENAUX a accepté l'invitation de la CRAPE qui recevait la CNAPE (Convention Nationale des Associations de la Protection de l'Enfance). Cette journée a permis d'entendre un exposé précis des missions de la CNAPE d'une part, mais aussi d'avoir une photographie des débats politiques nationaux afférents à la réforme de la protection de l'enfance.

Pour prolonger cette logique, le PAEJ des Ardennes s'est rendu à Lyon pour la journée « Innovons dans les politiques jeunesse » organisée par la CNAF.

ACCOMPAGNEMENTS JEUNES, PARENTS ET FAMILLES

Nombres de jeunes accompagnés en 2019 : 191

Profil :

- 60 % des filles, contre 40% de garçons.
- 23 % ont moins de 15 ans, 36 % ont entre 15 et 18 ans et 41 % ont plus de 18 ans (moyenne d'âge : 17,5 ans avec une amplitude allant de 3 ans à 32 ans).
- 86 % sont célibataires, 11 % sont en concubinage et 3 % sont mariés.
- 92 % sont sans enfant, 5 % ont un enfant, 1,5% ont 2 enfants et 1,5 % ont 3 enfants.
- 59 % des jeunes sont scolarisés, dont 6 % d'apprentis, 38 % sont demandeurs d'emploi et/ou en démarche d'insertion et 3 % sont salariés.
- 73 % des jeunes habitent dans leur famille, 19 % sont en logement autonome et 8 % en structure d'accueil.

Le profil décliné ci-dessus tend à montrer la **précocité de l'intervention avec 59 % de jeunes ayant moins de 18 ans**. Par ailleurs, l'action se situe plutôt **en amont des ruptures, tant familiales que sociales et scolaires**, au regard du mode d'hébergement et de la proportion de jeunes scolarisés ou en apprentissage : 73 % vivent dans leur famille, et que 59 % sont scolarisés ou en apprentissage. Par ailleurs, 96 % d'entre eux déclarent avoir des relations avec leur famille. Il est évident que **la qualité de ces liens est le plus souvent au cœur des demandes et des échanges**.

La proportion de jeunes en situation d'insertion a augmenté significativement par rapport à 2017. Le poste de psychologue au sein des missions locales n'ayant été maintenu que sur le

bassin de Charleville, les autres missions locales se sont tournées vers le PAEJ pour avoir l'intervention de la psychologue. Mais du fait de la répartition du territoire entre Madame REGNERY et Madame HENAUX, seul le Sud-Ardenne a pu bénéficier de cette subsidiarité.

Nombre de parents accompagnés en 2019 : 41

Profil :

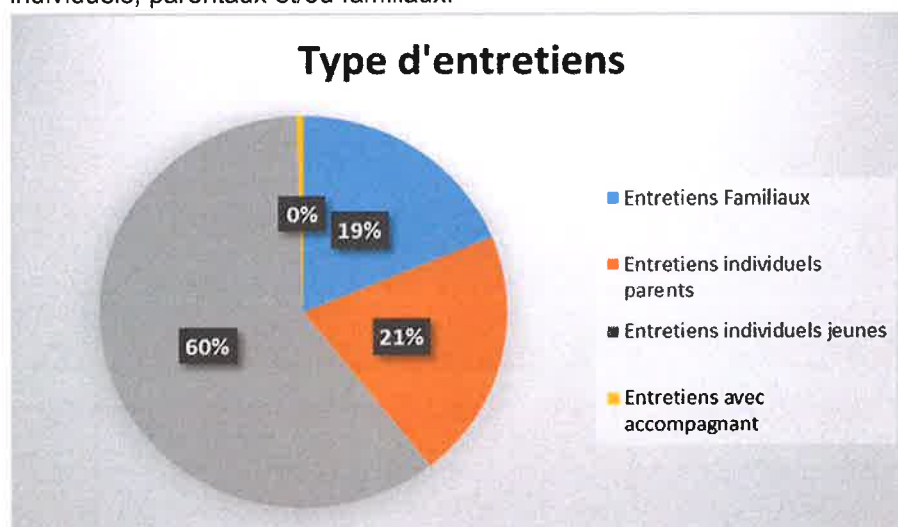
- 78 % de femmes et 22 % d'hommes.
- Moyenne d'âge : 40,2 ans (allant de 23 à 65 ans). Cette moyenne d'âge souligne bien les difficultés inhérentes à la collision entre la crise de la quarantaine et la crise d'adolescence.
- Près de 41 % sont en couple (mariés, pacsés ou en concubinage), pour 59 % en situation de séparation, de célibat ou de veuvage.
- 75 % ont entre 1 et 3 enfants, pour le reste, les configurations familiales vont de 4 à 6 enfants.
- 41 % de non actifs contre 59 % d'actifs.

Ces chiffres montrent à nouveau le **travail familial autour de la fonction parentale effectué en situation de rupture de liens**. Tous ces parents sont en **questionnement sur l'exercice de leur fonction parentale** : autorité, scolarité, rivalité dans les fratries, conduites à risques, place du père, familles recomposées, etc.

La tendance se confirme toujours : la proportion de parents en activité est supérieure à la proportion de parents "non actifs". Les parents en demande sont issus de catégories socioprofessionnelles variées. Le fait que le **dispositif** ne soit **pas connoté** semble concourir à la **libéralisation de la demande d'aide des parents**.

Les accompagnements en quelques chiffres

En 2019, ce sont **132 personnes** qui ont été accompagnées sur la base d'entretiens individuels, parentaux et/ou familiaux.



En 2019, ce sont **394 entretiens** qui ont été assurés, dont **60 % pour des jeunes, 21 % pour des parents, 19 % pour des entretiens familiaux et il y a eu un entretien avec un accompagnant**.

En **moyenne**, les accompagnements demandent **3 entretiens**.

Par ailleurs, **69 rendez-vous** ont été **annulés**, mais surtout **40 n'ont pas été honorés**, alors qu'ils ont, pour certains, nécessité un déplacement.

En 2019, **40 contrats d'accompagnement** ont été élaborés pour un **accompagnement moyen de 6,4 entretiens**, concernant en moyenne **1,35 personne**.

Au terme de l'accompagnement, les personnes sont invitées à faire une évaluation de leur parcours et à porter une appréciation subjective sur l'atteinte de leur(s) objectif(s) :

- **totalelement** ;
- **partiellement** ;
- **Pas du tout**.

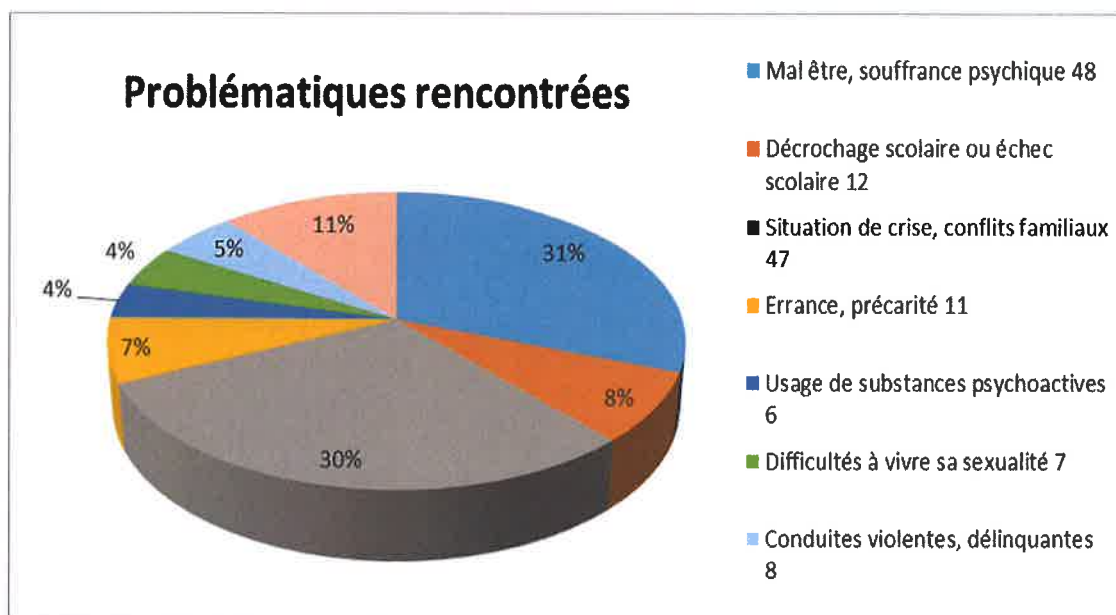
Pour affiner cette évaluation – quand les personnes estiment avoir atteint partiellement leur(s) objectif(s), il leur est demandé de poser un pourcentage : en moyenne, les usagers pensent avoir atteint leur(s) objectif(s) à hauteur de **70,5 %**.

Tous les contrats d'accompagnement ne vont pas à leur terme, mais en moyenne **85,4 % d'entre eux se concluent par un bilan**. Par ailleurs, tous les accompagnements ne font pas l'objet d'un contrat.

En 2019, ce sont **49 %** des personnes rencontrées au PAEJ qui auront été orientées par un **partenaire**, **27 %** par l'**entourage**. La **publicité** a eu un impact de **24 % des orientations** : il s'agit dans 86 % des cas de personnes déjà accompagnées ou étant déjà venues au PAEJ par le passé, pour le reste ce sont des personnes ayant eu connaissance du dispositif via internet.

Les partenaires qui ont adressé sur le PAEJ, sont d'abord et majoritairement, **les Missions locales du Sud-Ardenne, de Sedan et de Revin**, puis **les établissements scolaires** au travers des infirmières scolaires pour l'essentiel, suivis des **Centres Sociaux**. Ensuite, nous retrouvons l'**E2C**, suivie de l'**UDAF des Ardennes**. En proportions égales, les **MSAP**, le **Conseil Départemental**, l'**Association Couples et Familles**, les **professions libérales (médecins généralistes, sophrologues,...)** et Marion **ZUCCARI, Intervenante sociale en gendarmerie**. Pour finir, nous trouvons la **PJJ**.

Le PAEJ a orienté 13% de sa file active en 2019 : dans près de **59%** des cas, les orientations sont pour des **suivis et/ou bilans psychologiques** - en direction du droit commun le plus souvent, mais le libéral reste une option. La **Médiation Familiale** représente **24%** des orientations. Dans une même proportion, les personnes rencontrées au PAEJ ont été orientées pour des questions inhérentes au logement, en addictologie et sur le PSFP.



Désormais, le PAEJ est majoritairement interpellé pour des questions de **conflits familiaux (30 %)** ou des problèmes de communication au sein de la cellule familiale (« ...on ne se comprend plus, on se s'entend plus, on ne se parle plus... »). Le **mal être et la souffrance psychique** correspondent à une demande forte (**31 %**), mais toutes les personnes qui viennent au PAEJ ne sont pas forcément en souffrance psychique ou en mal être énoncé ou avéré. Les difficultés attenantes à la **scolarité (8 %)** représentent une proportion non négligeable des motifs de consultation, au même titre que la **maltraitance (11 %)** et les **conduites violentes, délinquantes (5 %)**. Les problèmes de **difficultés à vivre sa sexualité (4 %)** sont à parts égales avec l'**usage de substances psychoactives**. Les questions de l'**errance**, de la **précarité** ont fait l'objet de **7%** des problématiques abordées.

Il est évident qu'une problématique n'en exclut pas une autre. Par conséquent les **motifs de rencontres sont le plus souvent multiples**.

Perspective 2020

L'UDAF souhaite consolider son **action en direction des parents et des familles** au-delà du maintien du travail auprès des jeunes.

En 2020, il faudra envisager le recrutement d'un psychologue pour assurer les missions du PAEJ sur tout le département des Ardennes.

La DRCS a demandé au PAEJ des Ardennes de travailler à l'échelle régionale, en collaboration avec la mission locale de Metz, sur la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté sur le groupe de travail afférent aux PAEJ. Elle a par ailleurs requis l'implication de notre PAEJ dans la mise en place du comité de pilotage régional des PAEJ.

L'ANPAEJ a sollicité le PAEJ des Ardennes pour continuer à élaborer un outil de recueil de données commun aux PAEJ, afin de pouvoir faire des remontées d'éléments d'activités aux niveaux départemental, régional et national.

Dans le cadre de l'UDAF et de ses actions de lutte et de prévention contre les violences intrafamiliales, les fonds Catherine, régis par la région, vont nous permettre de relancer des projets restés en suspens : outils de communication en direction des professionnels, des publics,...

Médiation Familiale

Le service de médiation familiale est opérationnel pour les familles depuis le 10 octobre 2019. Ce projet est le fruit d'une réflexion collective à plusieurs niveaux de l'histoire de l'UDAF des Ardennes mais c'est en 2017 que le projet est pensé avec plus de consistance. Sur le territoire national, on constate un manque de médiateur familial diplômé et c'est pour cette raison que l'UDAF a fait le choix de proposer en interne la formation offrant ainsi la possibilité au futur médiateur diplômé de se projeter et de s'investir dans la mise en place de cette nouvelle activité.

La médiation familiale est la bienvenue sur le territoire ardennais, peu pourvu en la matière. La médiation familiale s'intègre parfaitement dans le quotidien de la population et à en croire les premiers chiffres de 2020 il est clair que l'UDAF, avec cette nouvelle activité vient répondre à un besoin de la population emprunt à des tensions ou conflits familiaux.

Le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (CNCMF) définit la Médiation Familiale comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par les situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le Médiateur Familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ». Cette définition a été reprise lors de la création du diplôme d'Etat de médiateur familial (décret ministériel du 2/12/2003).

Depuis les années 90, on assiste à une évolution constante des « pratiques de la vie familiale ». La ratification de la convention des droits de l'enfant en 1995, la loi sur l'autorité parentale conjointe en 2002, la réforme sur le divorce et ses conséquences sur les enfants en 2004. Les futurs changements concernant le divorce qui auront lieu courant 2020 laissent à voir que les autorités ne cessent de tenter de s'adapter aux modifications de la famille et de ses nouveaux modèles.

L'UNAF s'est fortement impliquée dans le champ de la médiation familiale depuis 1997. Elle a créé des groupes de travail chargés de faire avancer la réflexion de l'institution sur la médiation familiale, les principes déontologiques, la formation des médiateurs familiaux, le financement de la médiation familiale....).

L'UNAF participe au groupe « médiation familiale et espaces de rencontre », instance nationale pilotée par la CNAF, chargée d'accompagner et de structurer l'offre des services de médiation familiale. Au niveau local, la structuration de l'offre de médiation familiale s'appuie sur un conventionnement des services de médiation par les comités départementaux, où certaines UDAF siègent.

L'UDAF des Ardennes s'est engagée dans la médiation familiale avec l'objectif de permettre aux familles d'avoir des réponses à proximité de leur domicile. Comme tous ses services, celui de la médiation se rapproche au plus près de la population pour permettre à tous d'y avoir accès dans des lieux mis à disposition par différents partenaires (Conseil Départemental, CCAS, Centre Sociaux, Mairies etc...).

Les raisons qui amènent les personnes à avoir recours à la médiation familiale sont très variées :

- ✓ les couples avant, pendant ou après la séparation,
- ✓ les liens de fratries, y compris dans le cadre d'une succession,
- ✓ les reprises de contacts parents/enfant, adolescent ou adulte,
- ✓ les liens transgénérationnels...

La médiation familiale traverse tous les cycles de la vie.

L'année 2019 a d'abord été consacrée à la réussite du diplôme sans lequel le service ne pouvait pas ouvrir puis, à la mise en place de toutes les conditions requises afin d'être reconnu par la CAF, la MSA et tous les services qui seront en capacité d'orienter les personnes sur un service opérationnel mais aussi la mise en place de tous les outils permettant le déroulement de chaque médiation tout en respectant chacune de leur particularité.

Nous avons pris soin de réaliser un questionnaire de satisfaction pour les personnes qui ont été accueillies dans le service de médiation.

Un bureau a été spécialement aménagé respectant le cahier des charges, un véhicule de fonction est mis au service de la médiation. Eu égard à la mobilité de l'activité, il a également fallu s'équiper d'un matériel informatique moderne et pratique pour éviter les pertes de temps pour la médiatrice et les médians, mais également les situations inconfortables.

De nombreuses réunions d'équipe ont permis de définir clairement le travail de chacun que ce soit au niveau du secrétariat, de la comptabilité et de la direction qui entourent le travail de la médiatrice dans son quotidien.

Il faut créer les outils dont le service aura besoin pour **promouvoir** la médiation auprès de la population, des partenaires existants et connus, créer des rencontres et des liens nouveaux eu égard à la cette spécialité qu'est la médiation.

- D'abord la réalisation d'une plaquette d'information destinée à tous, qui sera déposée dans les endroits accueillant du public mais également auprès des personnes qui potentiellement pourraient conseiller la médiation.
- Des affiches en deux formats pour le côté pratique afin de s'adapter aux possibilités de nos partenaires.
- Pour finir des cartes de visite pour être distribuées en grand nombre sur le département.

Conclusion :

Cette année a été très riche en recherches et développement. Le début de l'activité 2020, démontre combien nous avons eu raison de correctement réaliser les fondations de cette nouvelle activité car elle débute avec l'ouverture de 15 dossiers sur 18 demandes.

Nous continuerons le développement et la promotion tout en accompagnant les personnes sur le terrain de la médiation.

Perspectives :

Développer et multiplier les entretiens de médiation familiale même sera le premier objectif de 2020 mais déjà des projets annexes pourraient se profiler...

Réfléchir sur la mise en place d'un espace rencontre y compris pour permettre des visites médiatisées, création de groupe de paroles d'enfants permettant de travailler des points qui favoriseraient leur résilience...

Se rapprocher des Juges d'application des peines et du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation pour peut-être donner la possibilité aux détenus et à leurs familles de mieux se comprendre pour s'entendre et au besoin de mieux s'entendre pour mieux se comprendre (Médiation carcérale).

SERVICE LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Il est composé de 9 dispositifs d'insertion distincts, en l'occurrence :

- Les « 18/25 ans » : « D'abord un toit pour pouvoir vivre »
- La Maison Relais
- L'intermédiation locative
- L'accompagnement vers et dans le logement
- La MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
- Les appartements « A.L.T. Urgence »
- L'I.S.B.F. - Information et Soutien au Budget Familial
- Le P.C.B. – Point Conseil Budget
- La prévention des expulsions locatives - accompagnement social dans le cadre de l'insertion par le logement, de la prévention des expulsions et de l'accès à un logement adapté

Dispositif d'hébergement temporaire pour les « 18/25 ans » : « D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Ouvert depuis décembre 2001, cette activité intitulée « D'abord un toit pour pouvoir vivre » s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, seuls ou en couple, avec ou sans enfants, en rupture familiale. Au 31 décembre 2019, 932 jeunes ont été hébergés par le service.

L'objectif de cette action est de proposer un hébergement temporaire et d'effectuer un accompagnement social auprès des jeunes. Ce dispositif fonctionne en Allocation Logement Temporaire (A.L.T.) et est associé à une formation professionnelle et/ou scolaire.

Notre intervention est principalement axée sur :

- Le logement (entretien et hygiène) ;
- Un « inventaire » des droits et devoirs de chacun ;
- L'élaboration d'un budget mensuel et annuel ;
- La préparation de la « sortie » ;
- La « santé » dans le sens de donner des informations.

Concernant l'exercice 2019 :

- 38 appartements répartis sur Charleville-Mézières, Sedan, Rethel/Sault les Rethel, Fumay, Revin, Givet et Vouziers.
- 106 demandes.
- 49 entrées effectives.
- 48 « sorties » du dispositif.

Sur l'année 2019, nous avons accueilli 79 jeunes (dont 4 couples) et 1 enfant ; ce qui a représenté 9 711 journées d'hébergement.

Maison Relais

Cette structure, inaugurée officiellement en Novembre 2010, est composée de 10 appartements individuels (3 studios, 2 F1 Bis et 5 F2) et d'espaces collectifs comprenant un bureau d'accueil,

une cuisine et une grande salle « multifonction » (salon, salle à manger, salle de jeux, télévision, informatique, bibliothèque...) et dispose depuis juillet 2018, d'une capacité d'accueil de 17 places.

La Maison Relais permet d'assurer une prise en charge individuelle et/ou collective des personnes. Elles peuvent bénéficier des espaces collectifs et rencontrer les autres résidents ou rester « tranquillement » chez elle.

Ce dispositif s'adresse prioritairement à des personnes en situation d'exclusion, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'accès à un logement. La Maison Relais permet à ces personnes en souffrance de se (re)construire et de (ré)apprendre à vivre en collectivité en respectant des règles de vie.

Tous les appartements de la Maison Relais sont occupés et nous disposons d'une « liste d'attente ».

Durant l'exercice 2019, nous avons recensé :

- 7 demandes.
- 4 entrées effectives.
- 4 sorties concernant 1 femme et 3 hommes qui ont pris des appartements autonomes.

13 personnes ont été accueillies dont 7 hommes seuls et 6 femmes seules.

Intermédiation Locative (I.L.) et Accompagnement vers et dans le logement (A.V.D.L.)

L'U.D.A.F. dispose de l'agrément pour exercer ces mesures d'accompagnement depuis 2010. L'objectif de ces deux dispositifs est de favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement décent, de personnes rencontrant des difficultés à se loger. Ils s'adressent prioritairement à des personnes et des familles en hébergement précaire, vivant en hôtel, dans des C.H.R.S., logeant dans des appartements insalubres et à des publics reconnus prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (D.A.L.O.). Par extension, à toutes personnes et/ou familles ayant des problématiques particulières à accéder à un logement dans le parc privé (pour l'Intermédiation Locative) ou public (pour l'A.V.D.L.).

L'accompagnement social et budgétaire des personnes est « à la carte », adapté en fonction des problématiques de chacun.

Sur 2019, nous avons comptabilisé 45 demandes d'A.V.D.L. et 10 d'I.L.

Nous avons « ouvert » 38 nouvelles mesures en A.V.D.L. et 7 en I.L. et exercé 66 mesures en A.V.D.L. et 17 en Intermédiation locative.

34 mesures d'A.V.D.L. et 4 en I.L. sont arrivées à terme en 2019.

Relativement stable depuis plusieurs années, l'A.V.D.L. enregistre en 2019 une forte augmentation du nombre de demandes, de nouvelles mesures et de mesures exercées.

Concernant l'Intermédiation Locative, la mise en place fin 2019 d'un « nouveau dispositif » permettra de proposer jusqu'à 40 places supplémentaires à des familles rencontrant des difficultés à se loger dans le parc privé.

M A S P

La Mesure d'accompagnement Social Personnalisée a été créée par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

La MASP est un contrat conclu entre le bénéficiaire et le Président du Conseil Départemental. Elle a une durée de 6 mois à 2 ans sans pouvoir excéder quatre années.

Cette mesure d'accompagnement social et budgétaire, s'adresse à des personnes majeures percevant des prestations sociales et en difficulté d'autonomie sociale mais ne relevant pas d'une mesure de protection judiciaire.

La MASP est une mesure graduée qui se décline sous trois degrés d'intervention :

- MASP 1 : assure à la personne un accompagnement social et une aide à la gestion de ses prestations.
- MASP 2 : c'est la MASP 1 avec la gestion effective, autorisée par le bénéficiaire, de tout ou partie de ses prestations.
- MASP 3 : dite « contraignante », se traduit par la possibilité pour le Président du Conseil Départemental de saisir le juge d'instance pour obtenir le versement direct au bailleur des prestations sociales à hauteur du loyer et des charges locatives dès lors que l'usager a au moins deux mois de retard de paiement.

En 2019, l'U.D.A.F a exercé 87 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (50 de niveau 1 et 37 de niveau 2) dont 19 nouvelles mesures.

Ces 87 mesures concernaient 174 personnes (103 adultes et 71 enfants).

Sur les 34 mesures qui se sont terminées en 2019, 10 ont atteint leurs objectifs et une mesure de protection juridique des majeurs a été préconisée pour 9 mesures.

Appartements « A.L.T. Urgence »

L'U.D.A.F. gère toujours 9 appartements conventionnés en Allocation Logement Temporaire (A.L.T.), afin de pouvoir accueillir « en urgence », à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.), des personnes et/ou des familles rencontrant des difficultés à se loger.

Ces appartements « d'Urgence » sont répartis sur les communes de :

- Charleville-Mézières (1 F3, 3 studios)
- Reithel (2 F4, 1 F2 et 1 F1)
- Sedan (1 F1 bis)

Durant l'exercice 2019, nous sommes intervenus dans 16 situations et avons hébergé 20 adultes (8 hommes, 4 femmes, 4 couples) et 11 enfants.

Nous comptabilisons 10 sorties en 2019 dont 70 % ont pris des appartements autonomes.

I.S.B.F. - Information et Soutien au Budget Familial

Le dispositif d'Information et Soutien au Budget Familial est opérationnel depuis février 2017.

L'I.S.B.F., service à compétence départementale, propose gratuitement à tous les publics qui rencontrent des difficultés et/ou manifestent un besoin d'aide à la gestion budgétaire, un conseil et une écoute.

Sur l'exercice 2019, 131 (dont 101 « nouveaux ») ménages ardennais ont contacté le service.

Depuis l'ouverture du dispositif, ce sont 301 ménages qui ont été accompagnés dans des démarches administratives et/ou financières.

L'accompagnement a permis d'éviter une aggravation de la situation, de prévenir un surendettement, de rétablir des droits suspendus, de négocier des délais de paiement avec les créanciers, d'être sensibilisé à l'importance de la gestion du budget et de reprendre confiance en soi.

P.C.B. - Point Conseil Budget

L'UDAF des Ardennes a été labellisée « Point Conseil Budget » par l'état, en juillet 2019, pour une durée de 3 ans.

Le P.C.B est localisé sur Charleville-Mézières et ses environs.

C'est un dispositif gratuit qui s'adresse à « tout public », connaissant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'être accompagné pour surmonter ses difficultés.

Sur l'exercice 2019, 21 ménages ardennais ont contacté le service, pour être conseillés et accompagnés dans leur problématique.

Prévention des expulsions locatives - accompagnement social dans le cadre de l'insertion par le logement et de l'accès à un logement adapté

En partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'UDAF a ouvert ce nouveau service en décembre 2017, suite au recrutement de deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale, spécifiquement dédiées à cette activité.

Ce dispositif gratuit, a pour objectif de favoriser le maintien et/ou l'accès à un logement adapté et décent. Il s'adresse à tout public : locataires, accédant à la propriété, propriétaires... jeunes, familles, retraités... même s'il cible prioritairement les locataires du secteur privé «non accompagnés » par les services sociaux.

Le service de prévention des expulsions propose :

- Un soutien pour la mise en relation et/ou négociation entre le locataire et le propriétaire
- Un accompagnement dans la procédure d'expulsion locative
- Des informations sur les droits et devoirs de chacun, ainsi que sur les dispositifs d'aides existants.

Sur 2019, le service a reçu 126 demandes d'intervention auprès de ménages en situation d'expulsion orientées à 63 % par les bailleurs sociaux. Ces demandes ont généré 502 entretiens (à domicile, au bureau ou dans un « lieu neutre »).

La durée de l'accompagnement est majoritaire de moins d'un mois ;

ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION DES PERSONNES

Service Délégué aux Prestations Familiales

2019 : quelques chiffres

- ✓ 47 mesures d'AGBF suivies sur l'année
- ✓ 13 nouvelles mesures prononcées
- ✓ 16 fins de mesure
- ✓ 24 reconductions
- ✓ 31 mesures au 31/12/2019.

La loi n°2007 – 293 du 5 mars 2007 de la Protection de l'Enfance a introduit dans son dispositif deux mesures nouvelles ayant pour but de venir en aide aux parents confrontés à des difficultés de gestion pouvant porter préjudice aux conditions de vie de leurs enfants :

- La mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) est une mesure administrative prononcée en amont de l'intervention judiciaire, elle est instaurée et contractualisée avec les parents.
- La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est une mesure ordonnée par le juge des enfants.

Cette mesure est alors prononcée :

- Si l'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) n'apparaît pas suffisant pour rétablir une gestion autonome des prestations.
- Si les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé, à l'éducation des enfants.

Le juge des enfants ordonne la mesure et mandate l'UDAF qui confie l'intervention à un délégué aux prestations familiales.

L'article 375-9-1 du Code Civil prévoit que lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active servi aux personnes isolées mentionnées à l'article L. 269-9 du CASF, ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, (...), le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient, en tout ou partie, versées à une personnes physique ou morale qualifiée dit Délégué aux Prestations Familiales.

Dans la mission qui lui est confiée le délégué aux prestations familiales exerce auprès des parents une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

Le Délégué aux Prestations Familiales prend toutes décisions concernant la gestion des prestations en s'efforçant de recueillir la coopération des parents pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial relève d'une véritable mission éducative.

Les objectifs de la mesure

Parvenir à la gestion autonome des prestations familiales en s'appuyant sur les capacités, les compétences des parents, ce qui nécessite une analyse du fonctionnement familial tant budgétaire, administratif que social.

Organiser la gestion budgétaire en intégrant la nécessité d'établir des priorités et la capacité d'anticiper les dépenses.

Par l'outil qu'est la gestion des prestations, le délégué apportera aide et conseil aux parents pour qu'ils parviennent à se réapproprier leurs fonctions et rôles. L'objectif premier étant de favoriser la cohésion de la cellule familiale.

**L'INTERVENTION DE LA DELEGUEE AUX PRESTATIONS FAMILIALES
AUPRES DES FAMILLES**

Réception du Mandat de Protection de l'Enfance

Etat des lieux : budgétaire, administratif, familial et social

EVALUATION DE LA SITUATION

Sur le plan matériel : le logement, la vêtue, ...

Sur le plan éducatif : le rôle des parents ; présence ou non d'un(e) éducateur/rice, la scolarité, le suivi médico-social, ...

**ELABORATION DU PROJET AVEC LA FAMILLE EN TENANT COMPTE DE
LEURS ATTENTES DANS LE RESPECT DES LIBERTES INDIVIDUELLES**

Au niveau administratif : aide à l'ouverture et au maintien des droits (RSA, AAH, CMU-C, protection de leur habitation, ...)

L'intervention sociale :

- Action éducative budgétaire personnalisée : exemple le rapport à l'argent avec les adolescents
- Développement des compétences parentales : responsabiliser le parent et le rendre acteur de sa propre vie dans les démarches à effectuer

AUTONOMIE DE LA FAMILLE**ORIENTATION DE LA MESURE D'A.G.B.F. (familles, partenaires)****ENTRETIEN AVEC LE JUGE DES ENFANTS (bilan audience)****2019, l'année d'une journée d'étude**

Au cours de la journée d'étude organisée par l'UDAF le 26 novembre 2019 sur le thème « l'attachement et ses troubles », Mme CHABOTIER et Mme MTAMAR, déléguées aux Prestations Familiales ont présenté le service DPF de l'UDAF.

Les interventions de Mme VIGOURT-LOUDART, responsable du CRIAVS-CA (Centre de Ressources pour les intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles en Champagne-Ardenne), Docteur en psychologie, psychologue clinicienne et spécialiste en criminologie clinique et de M. LEGROS, juriste spécialisé en droit pénal, traitement criminologique et psychologie forensique ont été particulièrement appréciées. Cette journée a rencontré un franc succès avec près de 150 participants.

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF des Ardennes s'organise autour de deux Pôles d'activité :

- **Le Pôle « Domicile »**, situé au 10 rue BAUDOIN, accompagne les personnes vivant à leur domicile,
- **Le Pôle « ESMS »**, situé au 38 Bd POIRIER, suit les mesures des personnes relevant d'un accueil en Etablissement ou service Social et Médico-Social.

Le service a encore connu **en 2019** une activité en croissance (environ 3.1 % de l'effectif global).

Pour comprendre la charge de travail que les équipes (délégués mandataires, assistants et secrétariats, comptabilité tutelle, service courrier, accueil-standard) ont dû absorber, il convient de rapprocher les chiffres bruts des effectifs à ceux des mouvements de flux entrants et sortants.

Nombre total de mesures	Au 31/12/2018	2103
	Au 31/12/2019	2169

Mouvements	Nouvelles mesures	Fins de Mesures
	+ 246	- 180

Le service MJPM de l'UDAF des Ardennes n'échappe pas aux effets induits par l'évolution démographique, notamment l'allongement de la durée de vie.

Par ailleurs, les départs de personnes handicapés vers les établissements d'accueil en Belgique n'ont pas cessé et de nombreuses juridictions hors Ardennes le désignent en raison de leur éloignement géographique. C'est une spécificité de notre service limitrophe et connue des partenaires sociaux, judiciaires et administratifs.

Nous recherchons la reconnaissance de cette spécificité par le financeur, pour obtenir des moyens supplémentaires adaptés à une pratique particulière.

➤ Le POLE « Domicile »

Le service en chiffres :

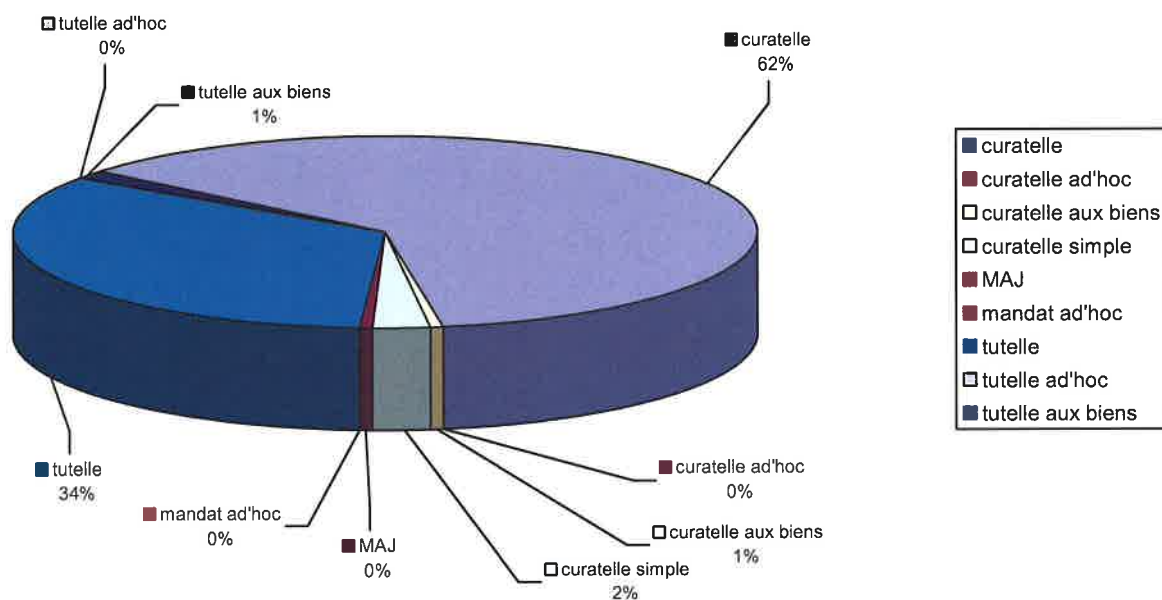
- 21 délégué(e)s mandataires
- 7 assistants et secrétaires
- 1 secrétariat général de site
- 1 agent d'accueil et standardiste
- 3 responsables d'unités
- 1 chef de service – directeur du site

Au 1^{er} janvier 2019, le service gère :

Curatelles	677
Curatelles ad'hoc	2
Curatelles aux biens	7
Curatelles simples	27
MAJ	4
Mandat ad'hoc	1
Tutelles	371
Tutelles ad'hoc	2
Tutelles aux biens	14

TOTAL 1105

Mesures suivies au 1er/01/2019



Le service MJPM de l'UDAF situé sur le site BAUDOIN consacre son activité à destination des Majeurs Protégés résidant à domicile et s'articule autour de 3 unités sectorielles :

- ✓ L'unité NAT « Nord Ardennes Thiérache »
- ✓ L'unité Sud-Ardennes
- ✓ L'unité Sedanais

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Visites à domicile régulières

Accompagnement lors d'audiences, synthèses, rendez-vous divers avec partenaires

Relation de confiance et liberté dans les échanges entre délégués mandataires et usagers

Importance pour les personnes suivies de travailler sur leurs projets afin de répondre à la nécessité de tout à chacun de se projeter (DIPM)

Soutien appuyé quand la situation du bénéficiaire le nécessite

Prise en compte des besoins et difficultés des personnes par leur délégué mandataire

Délégué mandataire repéré comme aidant vers davantage d'autonomisation

LA GESTION BUDGETAIRE

Transmission, chaque mois, des relevés bancaires aux usagers

Transmission, à chaque visite à domicile, du budget prévisionnel

**NOS
ATOUTS**

JOIGNABILITE

Permanence téléphonique sur ½ journée par semaine assurée par le délégué mandataire

Possibilité de joindre l'UDAF à tout moment (ligne du standard, de l'assistant-secrétaire, du délégué mandataire, adresse mail du délégué mandataire et de l'assistant-secrétaire)

LES UNITES SECTORIELLES

Continuité de service (suppléance et relais)

Connaissance du territoire politique, économique et social

Interlocuteurs identifiés et identifiables pour les partenaires

Connaissance partagée de la géographie sociologique du territoire

Partage et échange sur la vie du territoire

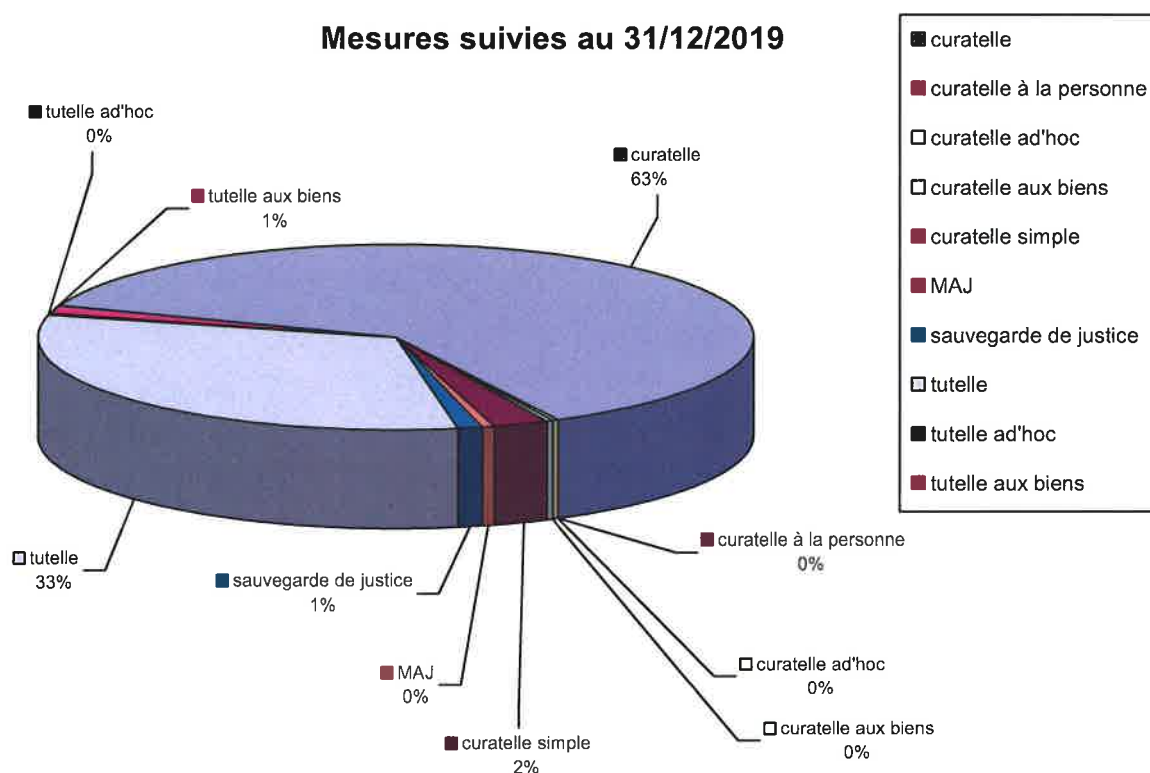
Limite de zone d'intervention par délégué mandataire

NOS LOCAUX

Agréables et accueillants, ils permettent une confidentialité des échanges

Au 31/12/2019, le service suit :

Curatelles	746
Curatelle à la personne	1
Curatelle ad'hoc	2
Curatelles aux biens	6
Curatelles simples	29
MAJ	5
Sauvegardes de justice	15
Tutelles	383
Tutelles ad'hoc	3
Tutelles aux biens	16
TOTAL	1206

Mesures suivies au 31/12/2019

En 2019, on recense 3 236 visites à domicile auprès des personnes suivies sur l'ensemble du département des Ardennes.

Assistant secrétaire et délégué mandataire : un travail en collaboration

L'assistant secrétaire

Il a un réel rôle à jouer dans le soutien des délégués mandataires judiciaires afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes sous mesure de protection. Il assure le suivi et la gestion du dossier administratif, effectue la frappe du courrier, participe à l'accueil téléphonique (en plus du standard) des personnes protégées et des partenaires. Par sa connaissance des suivis, des projets à mettre en place, l'assistant permet une meilleure continuité dans la prise en charge de la mesure de protection.

L'assistant secrétaire a la possibilité d'accompagner le délégué mandataire judiciaire lors des visites à domicile. Cet accompagnement est soumis à autorisation du responsable d'unité qui s'assure et veille à la continuité du service. Ce nouveau dispositif permet une meilleure connaissance des usagers.

Le délégué mandataire

Le délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs est :

- Un professionnel compétent ayant satisfait à des conditions d'âge, de moralité et de formation ;
- Une personne d'une grande intégrité morale dont l'intervention est fondée sur le seul intérêt de la personne protégée.

Ses missions :

Il intervient dans les actes de la vie civile de la personne protégée selon la nature de la mesure définie dans le jugement.

Il assure la protection de ses biens mobiliers et immobiliers, la gestion de ses ressources et la protection de la personne dans le respect de la charte des droits et libertés.

Ces missions d'assistance et de représentation nécessitent une collaboration avec les différents acteurs du réseau :



➤ Le POLE « ESMS »

Il concerne les personnes accueillies en Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux. (Personnes Agées et / ou Handicapées) dans les Ardennes françaises et en Belgique Wallonne.

Son organisation s'articule autour de :

L'encadrement :

- 1 ETP Chef de Service
- 0.90 ETP Responsable d'Unité

Trois unités :

- **L'Unité P.A.** : accompagne les Personnes Agées accueillies en établissements :

- * 30 EHPAD,
- * 4 Foyers-Résidences,
- * 5 Autres structures adaptées à l'accompagnement des personnes vieillissantes (SSR-Centre de Santé).

L'équipe se compose :

- 4.66 ETP Délégués mandataires
- 2,33 ETP Assistantes administratives

- **L'Unité P.H.** : concerne les Personnes Handicapées qui résident en Etablissements spécialisés relevant de l'accompagnement du Handicap :

- * 8 Foyers de vie,
- * 4 Foyers d'accueil médicalisé,
- * 5 Foyers d'hébergement ESAT,
- * 3 Maisons d'Accueil Spécialisées,
- * 2 Centres de Réadaptation Fonctionnelle,
- * 32 Familles d'accueil agréées

L'équipe se compose de :

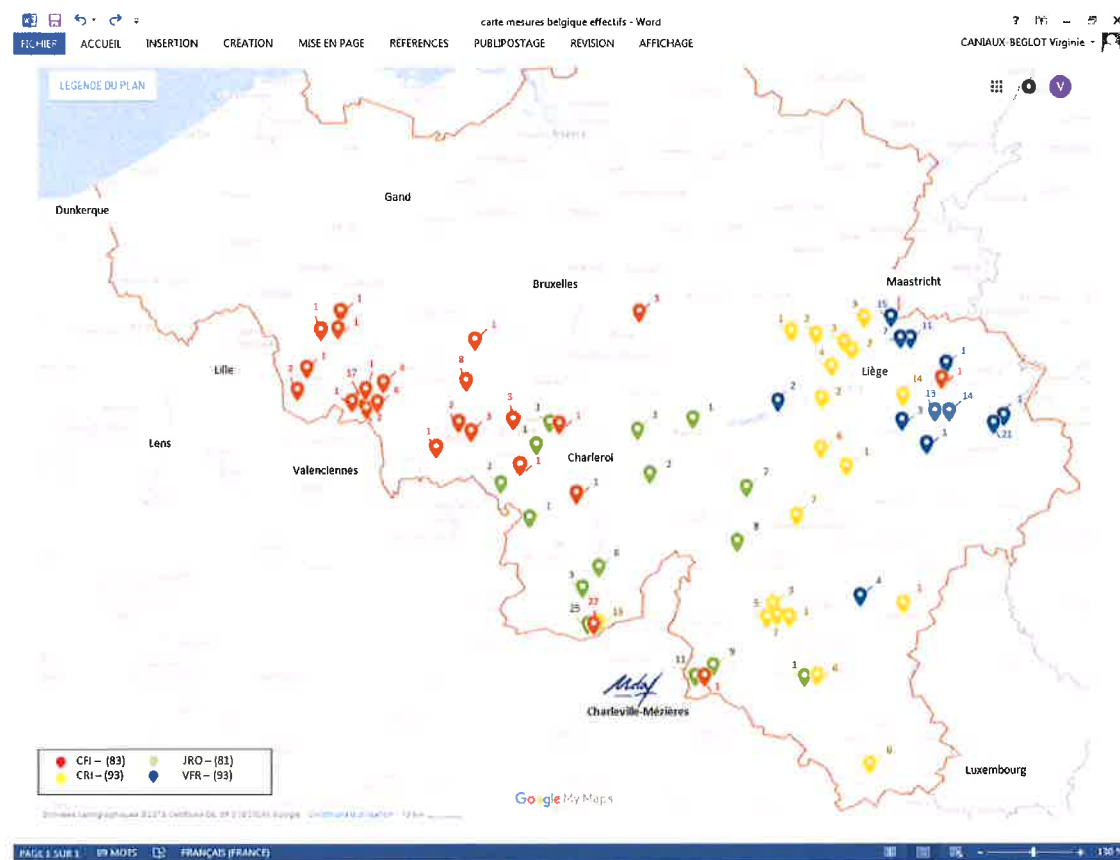
- 2.14 ETP Délégués mandataires
- 1.33 ETP Assistantes administratives

- **L'Unité « Belgique »** : concerne les ressortissants Français résidant en établissements sociaux et médico-sociaux en Belgique, à défaut d'avoir pu trouver une structure d'accueil sur le territoire Français.

Elle intervient dans 89 structures d'accueil réparties sur l'ensemble de la Wallonie et pilotées par 50 entités juridiques différentes (Associations sans but lucratif, Sociétés Anonymes, Entreprises privées...).

L'équipe se compose de :

- 5 ETP Délégués mandataires
- 2.33 ETP Secrétaires



(illustration de l'implantation des établissements en Wallonie)

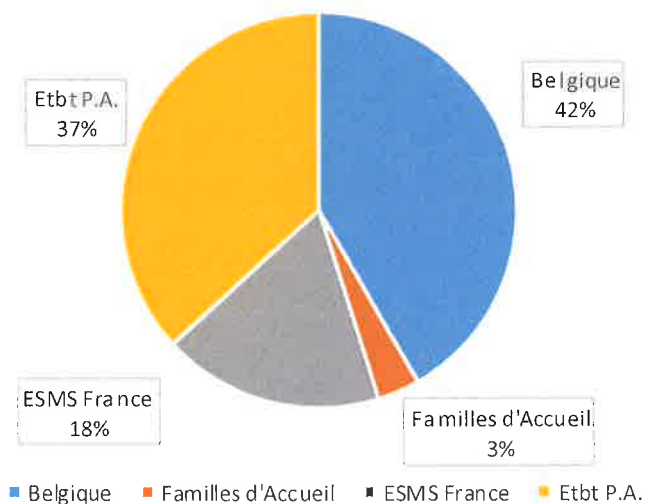
L'accompagnement des personnes en situation d'accueil institutionnel a connu une progression modérée en 2019.

Le nombre brut de mesures a augmenté de près de 1 % et de façon inégale selon les secteurs d'activité. La croissance persiste pour les résidents en Belgique (+3%) et recule légèrement chez les personnes âgées.

Au 31/12/2019, nous suivons 957 mesures réparties comme suit :

- 399 mesures en Belgique,
- 33 en Famille d'Accueil,
- 173 en Etablissements sociaux et médico-sociaux en France,
- 352 en établissements pour personnes âgées.

Répartitions des mesures par activité



Ces chiffres bruts masquent cependant de nombreux décès durant l'année compensés par l'arrivée d'autant de nouvelles mesures, soit un **flux** (entrées-sorties) de **174** mesures.

L'équipe a donc dû fournir l'effort nécessaire à l'absorption de la surcharge de travail et s'adapter à l'arrivée de nouvelles structures d'accueil, à l'éloignement, à leur hétéroclisme.

Ces établissements pour personnes âgées, sociaux et médico-sociaux, services de psychiatrie et familles d'accueil forment un réseau de partenaires que nous nous attachons à entretenir pour répondre au plus près aux attentes des personnes vulnérables dont nous avons la charge de protection.

➤ **L'Equipe** a du faire l'objet d'ajustement et a connu notamment :

- L'arrivée d'une secrétaire en CDD pour renforcer l'unité PH,
- Les 2 postes de délégués mandataires référents ont été remplacés par une responsable d'Unité,
- 3 nouvelles déléguées mandataires sont arrivées en remplacement de départs,
- La création d'un CDD délégué mandataire sur l'unité Belgique, non pourvu faute de candidature,
- 3 arrêts maladie de longue durée.

Pour 2020, la concrétisation de l'embauche d'un CDD délégué mandataire sur l'Unité Belgique et la redistribution des effectifs et secteurs sur l'Unité P.A. permettront un retour à des charges de travail raisonnables.

Notre objectif pour 2020 reste de revisiter les réflexes organisationnels qui nous permettent d'axer de nouveau notre action vers les personnes fragiles qui nous sont confiées.

Procédure de Rétablissement Personnel

Le dispositif de rétablissement personnel est prévu par la loi du 01/08/2003. L'objectif de cette procédure est de trouver une solution lorsque le débiteur se trouve dans une situation « irrémédiablement compromise », ne pouvant pas être traitée par la procédure classique de surendettement.

Compétences : le Juge de l'Exécution

Comment peut-il être saisi ?

Par la Commission de la Banque de France et après accord du débiteur.

Par le Juge de l'Exécution.

Par le débiteur lui-même.

Le rôle du mandataire :

Il est chargé d'effectuer un bilan économique et social, notamment par l'état des lieux du budget, du patrimoine mobilier et immobilier.

Un rapport est alors adressé au Juge, au débiteur et aux créanciers.

Sur décision du Juge, le mandataire peut être amené à effectuer la liquidation judiciaire, c'est-à-dire la vente des biens afin d'atténuer le montant de la dette.

Fin 2018, l'UDAF a réitéré son intention de cesser la prise en charge des dossiers « PRP **avec liquidation judiciaire** ».

Au 31/12/2019, 2 liquidations judiciaires étaient toujours en cours.

Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux

Le principe de priorité de la Famille, où des proches de la personne à protéger sont tuteurs ou curateurs, est renforcé par la loi 2007 – 3008 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Le grand âge, la maladie, le handicap, les accidents de la vie sont autant de causes qui peuvent rendre l'un de nos proches vulnérables, au point qu'il ne puisse plus agir seul dans son intérêt.

La France compte plus de 800 000 personnes sous mesure de protection.

Lorsqu'une personne ne semble plus faire face à ses obligations quotidiennes et qu'elle se met en difficulté, voire en danger, son entourage ressent naturellement le besoin de lui venir en aide. Il appartient, en effet, à la Famille de veiller à la protection de la personne et de ses biens. Plus encore, elle peut être tenue responsable de n'avoir rien fait.

Le Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux apporte des réponses aux principales questions que se posent,

- les proches ou la famille de la personne en difficulté,
- le tuteur ou le curateur familial,

que ce soit autour de l'opportunité d'intervenir, de la forme de cette intervention, des démarches à accomplir et de leurs conséquences.

- **Les moyens humains et matériels :**

- Un cadre (Chef de Service)
- Une permanence téléphonique tous les lundis après-midi de 13h30 à 15h30
- Un seul numéro d'appel (**03.24.57.64.45**) – accueil téléphonique – prise de rendez-vous
- Un accueil physique (sur RDV) au **10 rue du Docteur Baudoin 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**
- Un accès à la nécessaire documentation
- Une adresse courriel : aatf@udaf08.fr

BILAN d'action - année 2019 :

- 18 entretiens téléphoniques dont la durée moyenne est de 20 minutes ;
- 12 rendez-vous à l'UDAF avec les familles dont la durée moyenne est de 60 minutes.

4 INTERVENTIONS EXTERIEURES

- Intervention auprès d'élèves du Lycée St Paul à Charleville, BAC Pro Aide à la personne et les mesures de protection – notion de Projet
- Intervention lors d'une journée portes ouvertes de l'EDPAMS à Belleville sur Bar
- Intervention auprès de l'équipe Arduinn'âge
- Intervention auprès de 20 TISF de l'ADMR et de Domicile Action 08.

La durée moyenne de chaque intervention / information est de 2 h 30.

PERSPECTIVES

La création en fin d'année d'1/2 poste dédié exclusivement à cette activité va permettre de communiquer plus largement sur les mesures, tant en rendez-vous individuels, qu'en tenue de permanences et d'interventions en public.

Comptabilité tutelle

Vous trouverez ci-après quelques éléments chiffrés relatifs au volume d'activité du service comptabilité tutelle.

Comptes bancaires		Nombre de Comptes	Montant
Télétransmis	Compte Gestion	2168	11 775 089,71
	Cptes placement	4907	25 749 816,65
Non Télétransmis	Cptes placement	1357	8 253 732,01
	Cptes titres	433	3 077 671,35
	Assurances	1460	29 134 816,58
Total général		10325	77 991 126,30

Nombre de relevés bancaires dématérialisés	2700
Nombre de relevés bancaires Papier	1500/mois

ETAT FACTURES 2019

	Nombre de Factures	Montant
Reversement AS	5437	4 013 833,58
Impôt divers	1 263	39 281,33
Impôt / Revenu	629	63 913,64
Taxe foncière	942	177 587,04
Taxe habitation	505	54 649,17
Hébergement	4458	7 144 644,12
Loyer	9602	2 203 675,12
Total général	22 836	13 697 584,00

Nombre de factures sur l'année 2019	63000
Nombre de prélèvements Sur l'année 2019	7000

Loyers, énergie,
assurance, mutuelle

Formation du personnel

DDFIP les 30 avril et 13 mai : 45 participants (délégués mandataires, assistants tutélaires, secrétaires, cadre comptable) – déclaration d'impôts sur le revenu 2018.

UNAFOR les 27 et 28 mai : 3 responsables d'unité – « la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et son impact sur la pratique tutélaire ».

UNAFOR les 3 et 4 octobre : 3 responsables d'unité – « Piloter un service protection juridique des majeurs ».

UNAFOR – formation CNC MJPM : poursuite et fin pour 2 délégués mandataires et formation de 2 autres délégués mandataires.

CECCOF (Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales) - Poursuite et fin de la formation « préparation au Diplôme d'Etat de Médiateur familial » (1 salariée).

Université de Lorraine – DU Psychothérapie EMDR 1^{ère} année, psychotraumatologie et compléments psychopathologiques (1 salariée).

Colloques, conférences, journées de travail :

Le 07/06 : journée franco belge sur les majeurs protégés (3 participants)

Le 26/09 : colloque « la mémoire traumatique » (5 participants)

Le 08/10 : journée nationale Jeunesse (1 participant)

Le 09/10 : colloque « syndrome de Diogène » (2 participants)

Le 20/11 : journée conférence CADEF « Agir pour la protection de l'enfant – soutenir la parentalité » (4 participants)

Le 05/12 : journée de travail et d'échanges « Le DPF face aux fragilités de santé des parents : quels possible ? » (3 participants)

Participation aux groupes de travail de l'UNAF :

« protection de l'enfance » : le 8/2 (2 participants)

« financements privés » : les 16/04, 03/07, 05/09 (1 participant)

« parentalité – bien-être » : le 4/06 (2 participants)

« parentalité à destination des usagers des services » : le 19/09 (1 participant)

« aidants familiaux » : le 28/10 (1 participant)

Accueil de stagiaires

L'UDAF, soucieuse de la transmission, s'associe au processus de formation en accueillant des stagiaires.

Ainsi au cours de l'année 2019, 3 stagiaires d'horizons différents ont pu appréhender l'aspect pratique de leur formation auprès des professionnels.

Cette volonté d'accueil de stagiaires s'inscrit dans l'objectif de communication sur nos métiers, favorisant ainsi les recrutements futurs.

Nature du stage	Durée du stage	Service site d'accueil
Classe de 3 ^{ème} – parcours avenir	du 4 au 8/02/2019	PAEJ Logement et accompagnement social
Stage de découverte du métier de « Maîtresse de maison » (Mission locale)	du 13 au 24/05/2019	Maison relais
Conseillère en Economie Sociale et Familiale – 3 ^{ème} année	du 7/10/2019 au 6/03/2020	Logement et accompagnement social

REPERTOIRE DES SIGLES

AAPH	Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés
ADAPEI	Association départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AESF	Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
AFOC	Association Force Ouvrière Consommateurs
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APF	Association des Paralysés de France
CADEF	Comité Ardennais Enfance et Famille
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie
CRIAVS-CA	Centre de Ressources et d'Information sur les Auteurs de Violences Sexuelles- Champagne-Ardenne
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
ESMS	Etablissements et Services Médico-sociaux
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
ISBF	Information et Soutien au Budget Familial
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MFS	Maison France Services
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSAP	Maison de Services Au Public
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PCB	Point Conseil Budget
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIF	Point Info Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLDA	Plan Local de Développement Associatif
PSFP	Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
URAF	Union Régionale des Associations Familiales